

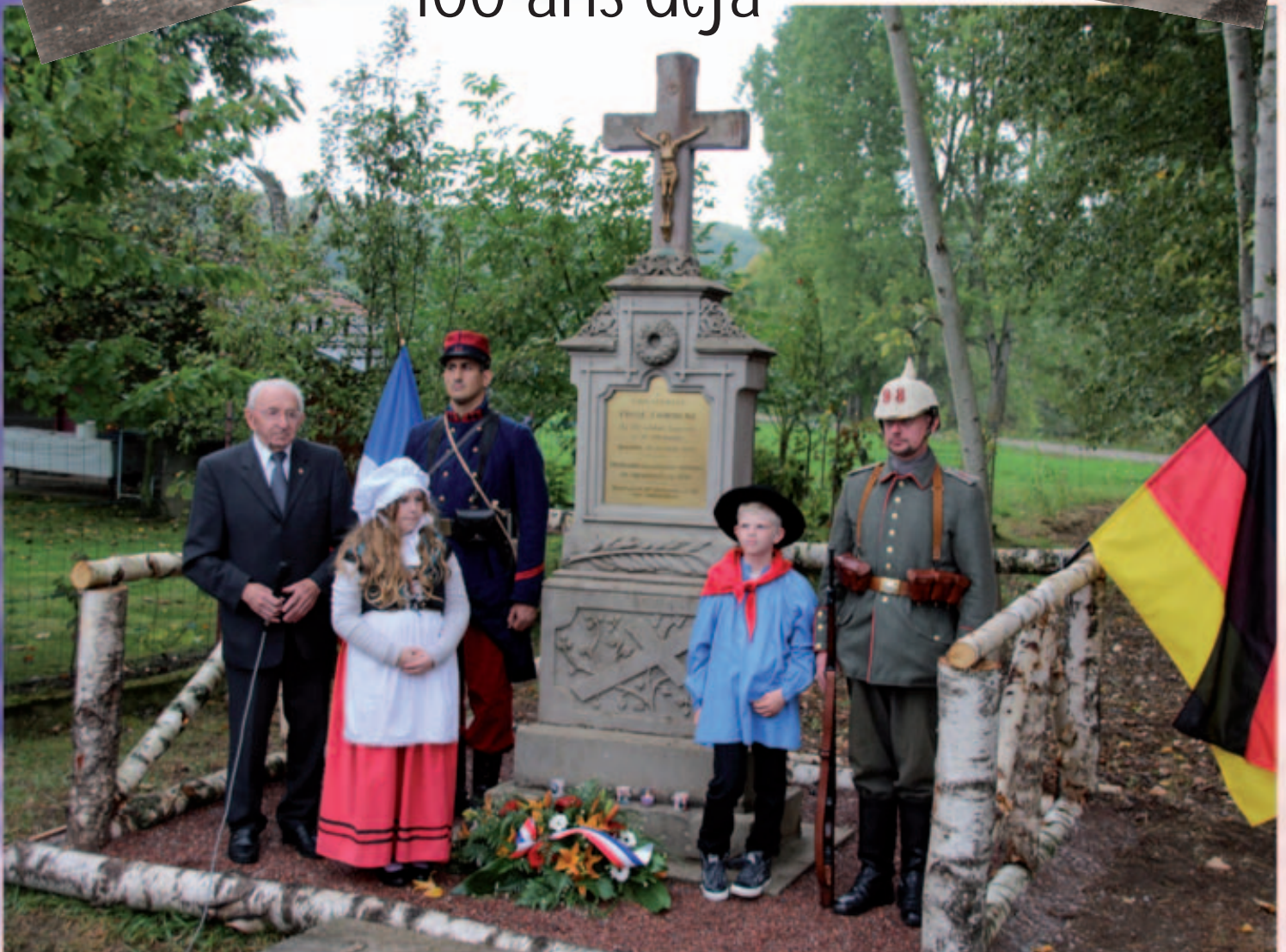
# SARRALTROFF



Echos Municipaux 2014



100 ans déjà



Photos page de couverture : fosse commune réalisée après les batailles de Sarrebourg et Sarraltroff du 18 au 20 août 1914. Et lors de la commémoration du centenaire avec M. Beauvais Robert, maire honoraire de la commune, les soldats : « Les Francs-Tireurs Lorrains », association représentée par Mr Amberg David et Mr Inglebert Olivier et les deux enfants en tenue traditionnelle d'époque Laurine et Thomas.

## JOURNÉE COMMÉMORATION GUERRE 14-18 : 100 ANS DÉJÀ

Au cimetière militaire :

Avec Jean-Claude Servant et Bernard Maillet, des descendants de soldats tombés lors des combats.

A la fosse commune avec les enfants du village et les Francs-Tireurs Lorrains.



# COMMÉMORATION 2014 : 100 ANS DÉJÀ...



# Crédit Mutuel Mobile

## CHOISIR SON FORFAIT TÉLÉPHONIE MOBILE AU CRÉDIT MUTUEL ÇA CHANGE TOUT !

AU CRÉDIT MUTUEL  
J'AI MA BANQUE  
DANS MON MOBILE  
ET ÇA CHANGE TOUT.



**Crédit  Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

**Crédit Mutuel ETANGS ET DEUX PROVINCES**

1 Rue du Maréchal Leclerc  
57930 FENETRANGE

1 Route de Fénétrange  
57400 SARRALTROFF

18 Grand rue  
57930 MITTERSHEIM

9 Rue de Sarrebourg  
57400 LANGATTE

**Tél 0820 891 543** (0.12€/mn)

Le DAS (taux d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Ce document ne se substitue pas à la brochure des tarifs disponibles auprès de votre Casse de Crédit Mutuel ou sur [www.cremobile.com](http://www.cremobile.com).

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NFM Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NFM Mobile SAS 421 713 892 - RCS Paris - 12, rue Gallon 75107 Paris Cedex 02.



## *Les vœux du Maire*

*Chères Sarraaltroffoises et Sarraaltroffois,*

*2014 fut l'année la plus chaude malgré la dernière semaine du mois de décembre où les grands froids furent de rigueur.*

*La crise climatique s'aggrave, la terre se réchauffe, les calottes glacières fondent. Les catastrophes climatiques se font plus fréquentes, plus intenses, les écosystèmes sont menacés, notre planète se dérègle. La croissance irraisonnée de nos civilisations fait craindre le pire, rien de moins.*

*Certaines parties du monde sont confrontées à des sécheresses, d'autres à des inondations comme dans le sud de la France qui a été sévèrement touché, ceci à plusieurs reprises.*

*Nous aussi, nous sommes exposés au risque d'inondation en cas de fortes pluies à la suite de l'hiver et surtout si une fonte des neiges survient en même temps.*

*Avec les travaux de réaménagement foncier, nous avons réalisé des digues naturelles le long du Lachgraben et un bassin de rétention des eaux pluviales d'un volume de 500 m<sup>3</sup> au bout de la Rue de la Forêt, au lieu dit « Côtes du Messe ».*

*Nous avons encore à réaliser les travaux hydrauliques pour améliorer les écoulements des eaux dans le quartier du Breuil, travaux qui seront programmés durant cette année 2015.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année, une bonne santé pour vous-même et tous vos proches et une espérance raisonnable de succès dans toutes les étapes que vous avez à parcourir en 2015.*

# Le mot du Maire

Nous sortons d'une année particulière avec un renouvellement démocratique d'importance dans nos communes et nos intercommunalités. Les électeurs ont choisi leurs conseillers municipaux, lesquels ont désigné le Maire et les Adjointes. L'ensemble des conseillers municipaux ont le souci de mettre en

guimberg, Mittersheim, Moussey, Niederstintzel, Oberstintzel, Postroff, Réchicourt le Château, Réding, Rhodes, Richeval, Romelfing, Saint-Georges, Saint Jean de Bassel, Sarraltroff, Sarrebourg, Schalbach, Veckersviller, Vieux Lixheim.

La restauration des boiseries de l'église paroissiale a été réalisée par Maître Hervé Leriche, artiste en ébénisterie ancienne dans son atelier de Witry les Reims. Il s'agit de mobilier classé à l'inventaire des Monuments Historiques.

Avant la remise en place des boiseries, les murs ont été traités et crépis à la chaux pour éviter des remontées d'humidité. Aujourd'hui, elles ont repris leur place d'origine après ces travaux de restauration (panneaux voilés et déformés, moulures abîmées, traitement et remplacement des bois endommagés).

Les travaux de réaménagement foncier sont aujourd'hui terminés. Il restait à réaliser un réseau de chemins d'exploitation ainsi que la réfection des chemins ruraux existants. Ils permettent désormais d'améliorer l'exploitation agricole et de préserver le cadre environnemental. Un réseau de 11 km a été réalisé sur l'ensemble du ban communal avec en plus 7 km de fossés.

D'importants travaux ont également été programmés à l'école primaire avec le remplacement des fenêtres et portes au 1<sup>er</sup> étage (3<sup>e</sup> et dernière tranche), la bibliothèque des élèves a été déplacée au préau de l'étage pour libérer une salle nécessaire à l'accueil périscolaire, mise en peinture, avec les couloirs par l'agent communal. De nouveaux placards de rangement ont également été installés.

Au stade municipal, la pelouse était en mauvais état, il a fallu rénover la couche engazonnée en y injectant du sable et ameublir le sol permettant une aération superficielle et une reprise de la planéité.

Pour le programme des travaux de l'année 2015, il est prévu la création



Bassin de rétention d'eau

œuvre les actions et les engagements pris au long de la campagne électorale. Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée.

La réforme territoriale se met doucement en place avec le regroupement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg avec celle du Pays de Fénétrange qui donne lieu à une nouvelle communauté regroupant aujourd'hui 28 communes et dont la nouvelle dénomination est « Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ».

D'autres réformes sont en cours comme le redécoupage des régions et la disparition progressive des départements prévus à l'horizon de 2021. C'est peut-être là que se trouvera le « vrai bigbang territorial ».

Le nouveau découpage cantonal fait que le département de la Moselle perd 23 chefs-lieux de cantons dont celui de Fénétrange.

Le nouveau canton de Sarrebourg comprend les communes de Assenoncourt, Avricourt, Azoudange, Bébing, Belles-Forêts, Berthelming, Bettborn, Bickenholtz, Buhl-Lorraine, Desseling, Diane Capelle, Dolving, Fénétrange, Fleisheim, Foulcrey, Fribourg, Gondrexange, Gosselming, Imling, Kerprich aux Bois, Langatte, Lan-

Des élections pour désigner les nouveaux conseillers généraux auront lieu les 22 et 29 mars 2015 et les conseillers régionaux seront élus en décembre 2015.

En ce début d'année 2015, une consultation, par voie de référendum le 01 février, de tous les Lorrains aura lieu. Nous serons appelés à nous prononcer sur la gare existante TVG Lorraine à Louvigny ou la construction d'une nouvelle gare à l'interconnexion de Vandières.

L'année 2014 qui vient de s'achever a été riche en événements de tout genre... Dans le domaine des travaux importants :



Réception des travaux par le Conseil Général



## Fonctionnement

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2013 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRIMITIF 2014			
Section de Fonctionnement - DEPENSES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2013 (Prévisions)	C.A. 2013 (Résultats)	B.P. 2014 (Prévisions)
<b>FONCTIONNEMENT : Dépenses</b>	<b>1.171.116,44 €</b>	<b>418 151,04 €</b>	<b>1.014.905,27 €</b>
011 – Charges à caractère général	105.950,00 €	88.706,03 €	110.245,00 €
012 – Charges de personnel	146.800,00 €	145.663,36 €	148.150,00 €
65 – Autres charges courantes	52.900,00 €	52.404,90 €	60.955,00 €
66 – Charges financières	8.600,00 €	8.308,75 €	7.500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	6.756,00 €	0,00 €	0,00 €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	4.000,00 €	13.068,00 €	8.500,00 €
023 – Virement Section d'investissements	736.110,44 €	0,00 €	571.555,27 €
014 – Atténuation de produits	110.000,00 €	110.000,00 €	108.000,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2013 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRIMITIF 2014			
Section de Fonctionnement - RECETTES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2013 (Prévisions)	C.A. 2013 (Résultats)	B.P. 2014 (Prévisions)
<b>FONCTIONNEMENT : Recettes</b>	<b>1.171.116,44 €</b>	<b>1.133.125,07 €</b>	<b>1.014.905,27 €</b>
70 – Produits Domaine et Ventes	11.800,00 €	6.569,86 €	6.000,00 €
73 – Impôts et Taxes	362.000,00 €	391.165,06 €	384.800,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	160.800,00 €	121.749,00 €	133.800,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	50.750,00 €	9.165,00 €	75.110,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	600,00 €	805,67 €	4.000,00 €
76 – Produits financiers divers	0,00 €	3,73 €	5,00 €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes Terrains	2.250,00 €	20.750,31 €	1.000,00 €
79 – Transfert de charges (assurances)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	582.916,44 €	582.916,44 €	410.190,27 €

La tradition des crécelleurs a été respectée



*Album souvenir*

**Noces d'or  
des époux NOUVIER**

NOUVIER Raymond et  
FILLINGER Aline se sont mariés le  
8 avril 1964 à Romelfing

Tous nos vœux les accompagnent.

## Investissement

COMMUNE DE SARRALTROFF

PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT  
2014

OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	Article DEP	TRAVAUX TTC	Article REC	SUBVENTIONS	PART COMMUNE
12 - Eglise (Achat Terrain - Rue Acacias / Vergers)	2111	- €	/	- €	- €
12 - Eglise (boiseries + cloches)	2316	140 000,00 €	DRAC+D57- 1322	90 000,00 €	50 000,00 €
13 - Ecole Maternelle (DIVERS)	21312	- €	/	- €	- €
14 - Ecole Primaire (Fenêtres et Portes)	21312	50 000,00 €	DETR - 1321	37 595,00 €	12 405,00 €
14 - Ecole Primaire (DIVERS)	2188	- €	/	- €	- €
15 - Entrepot et Atelier Communal	21318	- €	/	- €	- €
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	21534	- €	/	- €	- €
19 - Trav. Connexes = 308000 + PLU = 28000	232	336 000,00 €	D57 PLU - 1323	20 000,00 €	316 000,00 €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier (Solde après opérations)	2188	8 110,00 €	/	- €	8 110,00 €
21 - Voirie dans Diverses Rues (Rebberg + Fénét + Sins + Acacias)	2112	91 049,27 €	D57 Pacte57 - 1323	53 525,00 €	37 524,27 €
22 - Acquisition de Terrains (Cne + AF ==> 4800 + 50000)	2111	54 800,00 €	/	- €	54 800,00 €
23 - Voirie dans Diverses Rues (Voiries Diverses)	2315	- €	/	- €	- €
26 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	2313	158 600,00 €	Région+D57 - 1323	43 412,00 €	115 188,00 €
28 - Stade Municipal	2315	10 000,00 €	/	- €	10 000,00 €
33 - Equipement Sécurité Routière (Retrait des pavés Feux)	2152	10 000,00 €	/	- €	10 000,00 €
35 - Etude et Travaux Hydr. Breuil 200000 + Sarre 3000	2315	203 000,00 €	RFF - 1321	200 000,00 €	3 000,00 €
36 - Logiciels Informatique (Mairie)	2051	8 000,00 €	/	- €	8 000,00 €
37 - Aménagement Centre Village	2315	108 000,00 €	Région 1322	12 572,00 €	95 428,00 €
OPFI - Restes à Réaliser N-1 ==> trav. 2013 mandatés début 2014	23	54 000,00 €	/	- €	54 000,00 €
OPFI - Déficit d'investissement reporté	-- 001 --	300 312,18 €	/	- €	300 312,18 €
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT + Encaiss. Emprunt	1641	28 600,00 €	1641	150 000,00 €	-121 400,00 €
OPFI - Encaissement du FC TVA	/	- €	10222	15 000,00 €	-15 000,00 €
OPFI - Encaissement des Taxes Aménagement (Permis Construire)	/	- €	10223	4 000,00 €	-4 000,00 €
OPFI - 040 - Synd. Eaux Wintersbourg - Subv. Eau Rue Eglise	/	- €	281531	8 500,00 €	-8 500,00 €
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	/	- €	-- 021 --	571 555,27 €	-571 555,27 €
OPFI - Excédents de Fonctionnement Capitalisés	/	- €	1068	354 312,18 €	-354 312,18 €
		1 560 471,45 €		1 560 471,45 €	0

Noces de palissandre du maire honoraire BEAUVAIS Robert et de son épouse Madeleine, mariés le 17 octobre 1949 à Hilbesheim.



# Etat civil 2014

(Arrêté au 30 décembre 2014)



## Naissances

PERNOT Juliette  
le 26/01/2014

BORDENAVE Vincent  
le 20/05/2014

BRION Timéo  
le 24/12/2014



## Mariages

Frédéric MARCHAL  
et Elodie GASSMANN  
Le 17 mai 2014

Laurent CHEVRIER  
et Pascaline GEOFFROY  
le 31 mai 2014

Frédéric SCHMITT  
et Sarah SCHMITT  
le 28 juin 2014

Mickaël UNTEREINER  
et Elodie HAJDUK  
le 19 juillet 2014

Daniel WILHELM  
et Louise DE MAIO  
le 23 aout 2014



## Décès

Mme SCHER-GROSSE Régine  
le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Mme SCHMITT-FIXARY Marie-Anne  
Thérèse le 6 mai 2014

M. MARTIN Michel Léon  
le 24 mai 2014

M. CLAER Antoine  
le 29 juillet 2014

Mme CLAER-BILLMANN Marie  
Bernadette le 1<sup>er</sup> aout 2014

Mme GEOFFROY-WAGNER Marie  
Hélène le 23 aout 2014

Mme WAGNER-GSCHWINDEMANN  
Ernestine le 4 décembre 2014

## Album souvenir



Quelques séniors de la classe 49 avec le conseil municipal accompagnés d'Alfred Poirot, de l'abbé Jérôme Petitjean et du doyen Robert Beauvais

# Hommage à Mlle Marie-Thérèse GASSER



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Mlle Marie-Thérèse GASSER, le 12 février 2014 à Niderviller, dans sa 79<sup>e</sup> année.

Née le 26 septembre 1935 à Walscheid, sans enfant, elle s'occupa durant toute sa vie de l'éducation de nos enfants.

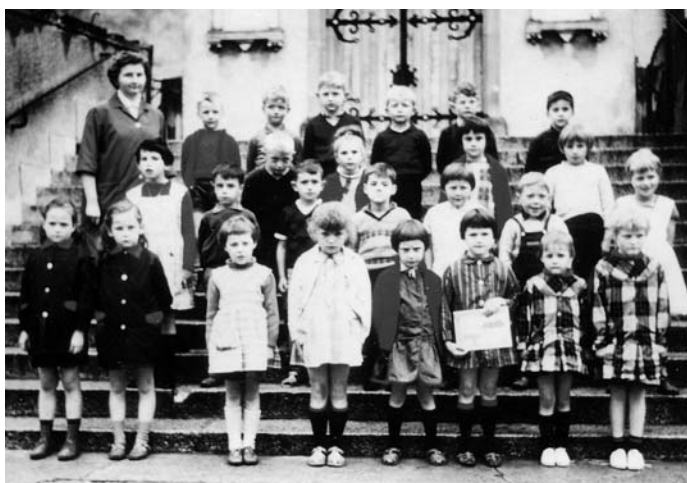
Institutrice tout d'abord à Hommarting et puis à Sarraltroff de 1965 à 1993 où elle prit sa retraite en tant que directrice de l'école communale, après 28 années d'enseignement.

Pendant les 10 dernières années, elle avait eu le grand plaisir d'accueillir les enfants des anciens élèves qu'elle avait eus en classe.

Mlle Gasser n'a jamais hésité à faire de gros sacrifices pour apporter une aide efficace aux élèves connaissant notamment des difficultés scolaires. Les distinctions qui lui furent décernées prouvent son grand mérite : Chevalier des Palmes Académiques en 1984, puis Officier des Palmes Académiques en 1991. Elle avait reçu également le 1<sup>er</sup> grand prix départemental Holderith pour l'enseignement de l'allemand dans les classes de CE 1 et CE 2.

Même après sa retraite elle a continué à s'occuper des enfants en difficultés scolaires à Sarrebourg dans le cadre de l'association Duchêne Soutien Scolaire.

Sa présence parmi nous restera à jamais gravée dans nos mémoires ainsi que dans l'histoire de notre village. Voici quelques photos qui rappelleront à certains d'entre vous quelques souvenirs de vos années passées sur les bancs de l'école avec elle.



*Avec les élèves nés en 1959*



*Année scolaire 1970 - 1971*



*Année scolaire 1976 - 1977*



*Année scolaire 1985 - 1986*



# Fêtes et cérémonies

## Période septembre 2014 - septembre 2015

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
27 et 28 septembre 2014	Fête patronale	Sports réunis
25 octobre 2014	Foire aux chrysanthèmes	Arboriculteurs
1 novembre 2014	Quête du Souvenir Français	Souvenir Français
9 novembre 2014	Armistice 1918	UNC anciens combattants
21 novembre 2014	Assemblée générale	arboriculteurs
29 novembre 2014	Sainte Barbe	Sapeurs pompiers
5 décembre 2014	Visite de Saint Nicolas dans les écoles	Groupe scolaire
7 décembre 2014	Commémoration Algérie + repas	UNC anciens combattants
13 décembre 2014	Fête de Noël sports réunis au préau	Sports réunis
14 décembre 2014	Fête de Noël du club de l'amitié	Club de l'amitié
21 décembre 2014	Concert de Noël	Paroisse
9 janvier 2015	Collecte de sang	Donneurs de sang bénévoles
10 janvier 2015	Marche des rois mages	Amicale des sapeurs pompiers
16 janvier 2015	Assemblée générale	Amicale des sapeurs pompiers
22 janvier 2015	Assemblée générale	Club de l'amitié
8 février 2015	Assemblée générale	UNC anciens combattants
19 février 2015	Loto	Club de l'amitié
6 mars 2015	Assemblée générale	Souvenir Français
15 mars 2015	Repas du 3 <sup>e</sup> age	Commune
19 mars 2015	Concours de belote	Club de l'amitié
28 mars 2015	Fête des écoles OBERSTINZEL	Groupe scolaire
10 avril 2015	Collecte de sang à OBERSTINZEL	Donneurs de sang bénévoles
1 <sup>er</sup> mai 2015	Foire aux plantes	Arboriculteurs
8 ou 10 mai 2015	Victoire 1945	UNC anciens combattants
30 mai 2015	Pizza flamm à domicile (fête des mères)	Sports réunis
6 juin 2015	Concours de pétanque et fête champêtre	Amicale des sapeurs pompiers
3 juillet 2015	Collecte de sang à GOERLINGEN	Donneurs de sang bénévoles
19 ou 26 juillet 2015	Brocante - vide grenier	Sports réunis
26 et 27 septembre 2015	Fête patronale	Sports réunis
9 octobre 2015	Collecte de sang à SARRALTROFF	Donneurs de sang bénévoles

# ORDURES MENAGERES : UN RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

## POURQUOI CE SYSTEME DE COLLECTE ?

Le Pays de Sarrebourg a opté pour une collecte par camions robotisés à bras articulé, afin de minimiser les coûts du service, lui permettant ainsi de figurer parmi les moins chers de Lorraine.



### 1. JE SORS MA POUBELLE LA VEILLE AU SOIR, SELON LE CALENDRIER DE COLLECTE :

Le camion de SITA LORRAINE débute la collecte très tôt le matin et pour des raisons techniques, il peut passer plus tôt que d'habitude.

### 2. J'EVITE TOUT OBSTACLE ET PRESENTE MA POUBELLE CONFORMEMENT A L'ILLUSTRATION CI-DESSUS OU L'AUTOCOLLANT SUR LE COUVERCLE :

La collecte s'effectue par le bras articulé du camion robotisé, manipulé par le conducteur depuis sa cabine. La poubelle ne peut être collectée que si elle est dans le bon sens et tenue éloignée des arbres, haies, murs, véhicules, poteaux électriques et des poubelles des voisins.

### 3. JE VEILLE A CE QUE LE COUVERCLE SOIT BIEN FERME :

L'objectif est de valoriser un maximum de déchets par le recyclage et le compostage mais également de contrôler la production de déchets qui seront enfouis ensuite au centre d'enfouissement de l'Arrondissement de Sarrebourg.

EN CAS D'EMMENAGEMENT,  
DE DEMENAGEMENT OU DE  
MODIFICATION DE LA TAILLE DU FOYER,

merci de nous contacter durant les heures  
d'accueil pour connaître les démarches à  
suivre.



**0800 807 018**  
(n° gratuit depuis un poste fixe)  
[pole-dechets@pays-sarrebourg.fr](mailto:pole-dechets@pays-sarrebourg.fr)

Le Pôle Déchets vous accueille :  
DU LUNDI AU VENDREDI DE  
10H00 A 12H00 ET DE 13H30 A 18H00  
SAUF LE JEUDI, UNIQUEMENT DE 10H00 A 12H00.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE SARREBOURG - POLE DECHETS  
ZAC des Terrasses de la Sarre - Terrasse Normandie - CS 70150  
57403 SARREBOURG CEDEX

Le Pôle Déchets vous remercie pour votre contribution au bon  
fonctionnement du service. Chaque geste compte pour la Terre.



# Lettre d'information

## « POURQUOI votre bac de tri n'a pas été collecté ? »



Madame, Monsieur, bonjour,

Le Pôle Déchets est chargé de la collecte et du traitement des déchets. Nous portons une attention particulière à la qualité du tri des déchets dans le bac de tri. La société SITA a pour consigne de ne pas collecter les bacs de tri contenant des déchets indésirables afin que nous puissions intervenir auprès des usagers en vue d'un accompagnement dans l'amélioration de la qualité du tri et ce, pour plusieurs raisons :

### 1. Moins de coûts et plus de soutiens pour une FACTURE CONTROLÉE

Les déchets du bac de tri sont triés à la main dans un centre de tri, près de Pont-à-Mousson (57). Les déchets recyclables sont revendus. Les déchets indésirables, quant à eux, sont refusés en centre de tri et génèrent des coûts inutiles.

### 2. Une consommation plus RESPONSABLE, une influence POSITIVE

Contrairement à ce que l'on peut penser, notre façon de consommer influence grandement l'offre des industriels ainsi que des commerces et les incite également à la création de nouvelles alternatives. En favorisant les emballages recyclables, en évitant l'emballage, en donnant une seconde vie à nos déchets, et en achetant ce dont on a vraiment besoin, nous faisons de réelles économies. Une meilleure gestion des déchets pour une contribution positive en faveur de la protection de l'environnement et donc de la santé de toutes les espèces y compris la nôtre.



## Les « indésirables » à mettre à la poubelle

## Les « recyclables » à mettre dans le bac de tri

Barquettes en plastique ou en polystyrène  
Gobelets, boîtes d'œufs en plastique  
Pot de crème, de yaourt, de beurre  
Pot de fleurs, seaux  
Sachets, sacs, films  
Autres emballages (en dehors des bouteilles et flacons)  
Autres objets/jouets

### Emballages PLASTIQUES

Papier cuisson, emballages carton souillés  
Mouchoirs en papier  
Papier essuie-tout (sauf le rouleau)  
Papier WC (sauf le rouleau)  
Papier-peint

### PAPIER et CARTON

Objets en aluminium (clous, vis, ...)  
Objets en métal (cintres, ...)

### METAL ALUMINIUM

### AUTRES INDESIRABLES

Végétaux, bois, cagette, nourriture  
Produits d'hygiène (couches, coton, coton-tiges, serviettes hygiéniques, tampons, lingettes, cheveux)  
Ordures ménagères



UNIQUEMENT BOUTEILLES ET FLACONS

Merci de **RETIRER LES INDESIRABLES** de votre bac de tri et de **LE REPRÉSENTER** lors de la prochaine collecte.

Que faire du surplus ? voir au verso.

## « Que faire de mon SURPLUS de tri ? »

Les déchets recyclables que vous allez produire d'ici à la prochaine collecte peuvent être **présentés à côté du bac de tri lors du prochain ramassage**, dans

⇒ vos anciennes caissettes de tri ou tous contenants ouverts (cartons, ...);

⇒ des sacs de tri transparents disponibles au Pôle Déchets du Pays de Sarrebourg, ZAC des Terrasses de la Sarre, Terrasse Normandie à SARREBOURG (n° gratuit : 0800 807 018).

**Rappel :** Les cartons sont collectés à côté du bac de tri et ne sont pas acceptés en déchèterie.

## « Chaque déchet a sa place... PENSEZ-Y. »



## « LE SAVIEZ-VOUS ? »

### 1. LA REDEVANCE INCITATIVE : DES RESULTATS POSITIFS

Depuis sa mise en place en 2011, la redevance incitative a permis une réduction des tonnages d'ordures ménagères enfouis au centre d'enfouissement de l'arrondissement de Sarrebourg, et la maîtrise de nos factures (malgré la hausse des taxes). Cela entraîne le développement du recyclage, du compostage, de la valorisation des déchets (plus de visites en déchèteries). Concrètement, nous gagnons deux ans supplémentaires pour trouver une autre alternative à notre centre d'enfouissement bientôt saturé.

Au plan national, notre secteur compte parmi les meilleurs élèves. De nombreuses collectivités s'inspirent de notre expérience. Une grande majorité des habitants coopèrent, nous tenons à les remercier pour cela et les encourageons à poursuivre leurs gestes de tri. Parallèlement, nous surveillons les gestes inciviques de certains.

### 2. NOUS PAYONS UN SERVICE, PROFITONS ALORS DE CE QUI EST MIS A DISPOSITION PAR LA COLLECTIVITE

La facture comprend l'accès aux déchèteries et tout ce qui permet l'évacuation ainsi que le traitement des déchets.

D'un point de vue « tarification », l'Arrondissement de Sarrebourg fait partie des moins chers de la région Lorraine. Nous pouvons aussi le constater lorsque nous comparons la facture à d'autres abonnements existants (EDF, téléphone, etc).

### 3. UN SERVICE INDISPENSABLE POUR NOTRE SECURITE, NOTRE SANTE ET CELLE DE L'ENVIRONNEMENT QUI PERMET LA VIE

Avant d'être une facture, la collecte des ordures ménagères est un service. Sans ce service, nous oublions souvent que nos paysages couleraient sous les détritus et nous vivrions dans la plus parfaite insalubrité, ce qui malheureusement existe dans bien d'autres pays actuellement.

## Le Pôle Déchets

- **Vous ACCOMPAGNE** dans les démarches d'abonnement (ouverture et résiliation de contrat);
- **Vous CONSEILLE** dans la réduction et la valorisation des déchets;
- **Vous INITIE** à une consommation plus responsable pour faire des économies et participer à la protection de l'environnement.



Le Pôle Déchets vous remercie pour votre contribution au bon fonctionnement du service. Chaque geste compte pour la Terre.

# INTERVENTIONS PAYANTES DES SAPEURS POMPIERS

(informations provenant du S.D.I.S)

## A PARTIR DE JANVIER 2015

L'article L.1424-42 précise : « Le service départemental d'incendie et de secours n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article L.1424-2. S'il a procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions, il peut demander aux personnes bénéficiaires une participation aux frais, dans les conditions déterminées par délibération du conseil d'administration. »

### Interventions forfaitaires payantes en fonction du degré de danger établi

Nature d'intervention forfaitaire	Tarif
Destruction d'insectes payant	95 €
Retour ascensoriste payant	130 €
Ouverture de porte payant	150 €
Téléalarme SAP payant	150 €

Un **coût forfaitaire supplémentaire** de 200 € sera facturé si l'intervention a nécessité la sortie d'un véhicule spécialisé :

Bras Elévateur Articulé 27 m ou 32 m,

Echelle Aérienne 18 m, 24 m ou 32 m,

Véhicule Groupe de Reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux,

Véhicule Porteur Cellule,

Véhicule de Sauvetage et de Secours



## Informations « assurance de votre branchement » concernant votre compteur d'eau

Vous avez sans doute déjà reçu dans votre boîte aux lettres, un courrier concernant la souscription d'une assurance pour les dégâts qui surviendraient sur votre branchement d'eau potable.

Nous tenons à vous préciser que ce courrier n'est en aucun cas envoyé par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg et que la taxe d'abonnement figurant sur votre facture d'eau comprend la maintenance de votre branchement jusqu'au compteur inclus.

Régulièrement des abonnés nous contactent pour savoir ce qu'ils doivent faire et nous les informons que cette assurance n'est pas nécessaire pour les dégâts sur les branchements et ce jusqu'au compteur. Par contre pour la partie entre le compteur et l'habitation (dans le cas d'un compteur dans un regard extérieur) souvent l'assurance habitation couvre ces risques.

## Horaires d'ouverture de la mairie :

### La mairie de Sarraltroff est ouverte au public

Le LUNDI MATIN de 9h00 à 12h00.

Le MERCREDI APRES MIDI de 13h30 à 18h30.

Le VENDREDI APRES MIDI de 13h30 à 18h30.

# Les délibérations du conseil municipal

**17 FÉVRIER 2014**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler Bertrand, Fillingier Jean-Marc, Schwartzberger Alain, Kern Olivier, Hajduk André, Weber Grégoire, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Rabin André, Schaeffer Jean-Marie, Roth M-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine,

DATE DE LA CONVOCATION : 12 février 2014,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Wagner Dimitri,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

Le Maire expose quelques communications =

Le maire fait part au conseil municipal du décès de Madame Marie-Thérèse GAS-SER, ancienne institutrice à l'Ecole de Sarraltroff. Un avis de décès a été inséré dans la presse par la Commune.

L'acte de vente des 3 terrains que la commune rachète à la paroisse (cf. liaison Rue des Acacias / Rue des Vergers), ainsi que l'acte de vente de la parcelle à Madame Michèle Nouvier (cf. délibération 2013-09/075 du 27 décembre 2013) seront signés le 19 février prochain.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2014-01-001** = Demande de subvention DETR – Fenêtres de l'Ecole

**2014-01-002** = Vente d'une parcelle RUE DU REBBERG – NOBLE Sébastien

**2014-01-001** = Demande de subvention DETR – Fenêtres de l'Ecole

Le Maire présente le projet de travaux sur le bâtiment de l'école primaire (changement des menuiseries extérieures - 3e et dernière phase). Il donne lecture du devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous-Préfecture de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES = 44.999,00 €

SUBVENTION DETR = 35 % - 15.749,65 €

SOLDE à la charge de la Commune = 29.249,35 € fonds propres

Sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DETR,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2014-01-002** = Vente d'une parcelle RUE DU REBBERG – NOBLE Sébastien

Le Maire présente la demande d'achat de terrain en bordure de voirie (Rue du Reberg) émise par M. et Mme Sébastien NOBLE.

Il s'agit de la parcelle 357 en section 16 (Reberg) pour une surface totale de 1 are 07 ca.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ la vente de ladite parcelle à M. Sébastien NOBLE et Madame NOBLE née ANTONI Catherine, domiciliés à SARRALTROFF – Rue du Reberg,

FIXE le prix de vente à 1.000,00 €uros l'are (avec un minimum de 1000 euros par vente), soit un prix total fixé à 1.070,00 € (mille soixante dix euros),

DECIDE que les frais de notaire et de bornage, si il y en a, seront à la charge de l'acheteur,

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

## RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU LUNDI 17 FEVRIER 2014

17 février 2014

### 2014-01/001 TRAVAUX

Subvention DETR - Fenêtres à l'Ecole Primaire 3/3

### 2014-01/002 COMPTA

Vente Terrain NOBLE - Rue du Reberg

Avant de passer à la signature du registre, le Maire Francis MATHIS rappelle aux membres du conseil municipal qu'il s'agissait de la dernière séance de la mandature. Il remercie vivement chaque membre pour son implication dans la vie communale depuis l'élection municipale de 2008 et rappelle les dates des prochaines élections municipales qui auront lieu le 23 mars 2014 (1er tour) et le 30 mars 2014 (2e tour).

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21 h 45.

**6 AVRIL 2014**

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DU DIMANCHE 23 MARS 2014 ET DU DIMANCHE 30 MARS 2014

Nota

Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du conseil municipal.

Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis ou sous-préfet et l'autre reste déposé au secrétariat de la mairie.

L'an deux mil quatorze, le dimanche 6 avril, à 18 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de SARRALTROFF.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les quinze conseillers municipaux élus (classés par ordre de nombre de voix obtenues) :

1. SCHWARTZENBERGER Alain
2. ROTH Marie-Thérèse
3. GEOFFROY Albert
4. DANNENBERGER Clément
5. MATHIS Francis
6. BAILLY Vincent
7. ALBERT Frédéric
8. CHARRIER Philippe
9. VARY Paul
10. SCHMITT Frédéric
11. NOBLE Sébastien
12. MEYER Liliane
13. MAZERAND Régis
14. DIETRICH Raphaël

Absente excusée : Madame : BIRKEL Marie-Eve donne procuration à MATHIS Francis.

### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Francis MATHIS, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur MATHIS Francis, le plus âgé des membres du conseil municipal, a pris ensuite la présidence. Monsieur VARY Paul a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'Assemblée :

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'art. L. 2121-17 était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. SCHMITT Frédéric et M. CHARRIER Philippe.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exceptions signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leur bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultat du PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 15
- e. Majorité absolue : 08

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)

	Suffrage en chiffres	Suffrage en toutes lettres
DIETRICH Raphaël	02	Deux
MATHIS Francis	13	Treize

### Proclamation de l'élection du maire

MATHIS Francis a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS 2014-02 / 003

Sous la présidence de MATHIS Francis élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4 / L.2122-7 / L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, jusqu'à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à QUATRE le nombre des adjoints au maire de la commune.

### ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Résultat du PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 15
- e. Majorité absolue : 08

Nom et Prénom des candidats

(ordre alphabétique)

Suffrage en chiffres Suffrage en toutes lettres

DIETRICH Raphaël	02	Deux
SCHWARTZENBERGER Alain	13	Treize

### Proclamation de l'élection du PREMIER ADJOINT

SCHWARTZENBERGER Alain a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Résultat du PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 15
- e. Majorité absolue : 08

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)

	Suffrage en chiffres	Suffrage en toutes lettres
DIETRICH Raphaël	02	Deux
ROTH Marie-Thérèse	13	Treize

### Proclamation de l'élection du DEUXIEME ADJOINT

ROTH Marie-Thérèse a été proclamée Deuxième Adjoint et a été immédiatement installée.

### ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Résultat du PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 15
- e. Majorité absolue : 08

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)

	Suffrage en chiffres	Suffrage en toutes lettres
BIRKEL Marie-Eve	11	Onze
MAZERAND Régis	04	Quatre

### Proclamation de l'élection du TROISIEME ADJOINT

BIRKEL Marie-Eve a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.

### ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Résultat du PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 15
- e. Majorité absolue : 08

Nom et Prénom des candidats (ordre alphabétique)

	Suffrage en chiffres	Suffrage en toutes lettres
DANNENBERGER Clément	11	Onze
MAZERAND Régis	04	Quatre

### Proclamation de l'élection du QUATRIEME ADJOINT

DANNENBERGER Clément a été proclamé Quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

### OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :

Concernant l'Election du Maire et des Adjointes et notamment le vote par procuration accordé par Mme Marie-Eve Birkel à M. Francis Mathis =

M. Raphaël Dietrich demande l'invalidation du vote pour le motif suivant : un des membres du conseil n'est pas présent, et l'article L2121-20 du CGCT précise qu'une procuration doit être présentée par écrit au conseil. M. Francis Mathis présente le document écrit (tapé et imprimé à l'ordinateur) et signé manuellement de

Mme Marie-Eve Birkel.

M. Dietrich estime qu'il n'est pas valable car il n'est pas écrit intégralement à la main. Une discussion s'engage autour de la validité du document.

Les membres du conseil municipal reprennent l'article 2121-20 du CGCT qui stipule littéralement :

« Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur de qu'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante. »

Dans ce cas, la notion « d'écrit », ne veut pas dire « manuscrit », la procuration est donc réputée valable et validée dans ce sens par les membres présents.

Après l'installation du conseil municipal, du Maire et des 4 adjoints, les membres du conseil municipal ont validé les décisions suivantes :

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **2014-02/004 Indemnité de fonctions au Maire et aux 4 adjoints**

#### **2014-02/005 Délégation de signature de pièces comptables au Maire : 45000 € HT**

#### **2014-02/006 Désignation des délégués à la CC-SMS Communauté de Communes**

#### **2014-02/007 Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Wintersbourg**

#### **2014-02/008 Désignation du Correspondant Défense**

#### **2014-02/009 Désignation du Correspondant Sécurité Routière**

#### **2014-02/010 Désignation du Délégué Elu au CNAS**

#### **2014-02/011 Désignation du Délégué de la Croix Rouge**

#### **2014-02/004 Indemnité de fonctions au Maire et aux 4 adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal N° 2014-003 du 6 avril 2014 portant délégation de signature et de fonctions aux quatre Adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints,

Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, PAR 14 VOIX POUR et 1 ABSENTION =

DECIDE, avec effet au 6 AVRIL 2014, date de leur entrée en fonction, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints : INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE :

Population de Sarraltroff à prendre en compte : 756 hab.

Population de 500 à 999 habitants = 31 % de l'Indice Brut 1015 de la FPT

INDEMNITE DE FONCTION AUX QUATRE ADJOINTS =

Population de Sarraltroff à prendre en compte : 756 hab.

Population de 500 à 999 habitants = 8,25 % de l'Indice Brut 1015 de la FPT

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-02/005 Délégation de signature de pièces comptables au Maire 45000 €**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide PAR 14 VOIX POUR et 1 ABSENTION, pour la durée du présent mandat

DE CONFIER à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1°. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés et opérations comptables (règlements de factures et titres de recettes) dont le montant est inférieur à 45.000,00 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de cette limite.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-02/006 Désignation des délégués à la CCSMS - Communauté de Communes**

Vu l'arrêté préfectoral N°2013-DCTAJ/1-081 du 15 octobre 2013, actant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CC-SMS) et attribuant deux sièges de conseillers titulaires à la Commune de Sarraltroff, au sein de ce Conseil Communautaire,

Conformément à l'article L.273-11 du Code Electoral qui prévoit que les délégués communautaires dans les communes de moins de mille habitants sont désignés dans l'ordre du Tableau établi après le vote du Maire et des Adjoints, les personnes ci-après ont été désignées et ont accepté leur fonction de :

Conseiller Titulaire = M. Francis MATHIS, Maire,

Né le 10/08/1950

Domicilié = 47 rue de Fénétrange

57400 SARRALTROFF

Conseiller Titulaire = M. Alain SCHWARTZENBERGER, 1er Adjoint,

Né le 02/05/1966

Domicilié = 48 rue de Fénétrange

57400 SARRALTROFF

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-02/007 Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Wintersbourg**

Le maire informe les membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire de désigner, suite aux dernières élections municipales, les délégués de la Commune pour représenter SARRALTROFF au sein du Syndicat des Eaux de Wintersbourg (Rue Bel Air - 57445 REDING), structure intercommunale gérant notamment la distribution d'eau potable sur la commune.

Après délibération, le Conseil municipal décide PAR 15 VOIX POUR, pour la durée du présent mandat =

DE NOMMER DELEGUES TITULAIRES au SEW (2 membres) =

M. Francis MATHIS, Maire,

M. Frédéric SCHMITT, Conseiller Municipal,

DE NOMMER DELEGUE SUPPLEANT au SEW (1 membre) =

M. Vincent BAILLY, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-02/008 Désignation du Correspondant Défense**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer, suite au renouvellement du Conseil Municipal, un nouveau « Correspondant Défense » pour faire le lien entre la commune (les élus, les jeunes recensés à 16 ans, les entreprises employant des réservistes...), le Ministère de la Défense et les divers Régiments établis sur la région.

Le conseil municipal, après échanges de vues sur le sujet et délibération,

Par 14 VOIX POUR et 1 ABSTENSION =

DECIDE de nommer « Correspondant Défense » pour la Commune =

Monsieur Alain SCHWARTZENBERGER 1er Adjoint

Domicilié 48 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF

Téléphone = 06-75-37-70-38

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-02 / 009 Désignation du Correspondant Sécurité Routière**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture de la Moselle sollicite, suite aux renouvellements des Conseils Municipaux dans les communes, la désignation d'un « Correspondant Sécurité Routière ». Il sera l'interlocuteur, pour la commune de Sarraltroff, de tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité sur la route.

Le conseil municipal, après échanges de vues sur le sujet et délibération,

Par 14 VOIX POUR et 1 ABSTENSION =

DESIGNE pour assurer, auprès des services de l'Etat, les fonctions de Correspondant Sécurité Routière =

Monsieur Sébastien NOBLE Conseiller Municipal

18 rue du Rebbert 57400 SARRALTROFF

Téléphone = 06-16-98-49-53

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2014-02/010 Désignation du Délégué Elu au CNAS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, le délégué des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), et principalement pour sa délégation départementale de la Moselle.

Il rappelle brièvement ce qu'est le CNAS : il s'agit d'un comité d'entreprise national destiné aux employés des collectivités territoriales. La commune de Sarraltroff adhère, pour ses agents, au CNAS, ceci depuis près d'une trentaine d'années. Le Maire rappelle également que le poste de délégué des agents de la commune est attribué à Monsieur Raphaël FUNAZZI, Secrétaire de Mairie et également Correspondant du CNAS pour la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide par A L'UNANIMITÉ de désigner :

Madame Marie-Eve BIRKEL 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire,  
1 rue de l'Etang 57400 SARRALTROFF  
Téléphone : 06-25-01-17-92

dans le poste de représentant des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff au CNAS. AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2014-02/011 Désignation du Délégué de la Croix Rouge

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, le délégué des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff pour représenter la commune auprès de la Délégation de la Croix Rouge de Sarrebourg. Son rôle sera principalement de faire de relais entre la délégation de la Croix Rouge de Sarrebourg et les divers intervenants de la commune de Sarraltroff (Conseil Municipal, Associations, Ecoles...).

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide, A L'UNANIMITE, de désigner :

Madame Liliane MEYER Conseillère Municipale  
39 rue de Sarrebourg 57400 SARRALTROFF  
Téléphone = 06-72-91-47-91

correspondant local des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff auprès de la Croix Rouge – Délégation de Sarrebourg.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole,  
le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 30.

# 28 AVRIL 2014

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Charrier Philippe, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

DATE DE LA CONVOCATION : 17 AVRIL 2014,

SECRETARE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Meyer Liliane

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : Rectification avec les membres du conseil des observations et réclamations lors du VOTE MAIRE ET ADJOINTS (notion de « procuration manuscrite ou non donnée par Madame BIRKEL à Monsieur MATHIS ») – Page 4 du présent registre –.

Le Maire expose quelques communications =

Le maire fait part au conseil municipal que le repas annuel du 3e age aura lieu le Dimanche 4 mai prochain. Le repas sera préparé par le Traiteur LE GOURMET Charles Mathis de Sarrebourg.

Le Sous Préfet nous a accordé la subvention DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) pour le remplacement des fenêtres de l'Ecole Primaire (3e et dernière Tranche). Ces travaux seront prévu durant l'été 2014.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2014-03/012 Travaux Hydr au Breuil - Convention 200000 € RFF**

**2014-03/013 Rythmes Scolaires SEPTEMBRE 2014**

**2014-03/014 Convention Expert Foncier / CCSMS Assainissement**

**2014-03/015 Achat de terrain - CLAER BILLMANN - Route de Fénétrange**

**2014-03/016 Echange de terrain - ROOS Alain - Rue du Reberg**

**2014-03/017 Dégâts de passages agricoles sur la Voirie Communale**

**2014-03/018 Projet de construction d'un Hall Couvert - Subv. Régionale**

**2014-03/019 Recouvrement des Produits Locaux - Convention Perception**

**2014-03/020 Avenant au Marché SCRE - Trav. Voirie Communale**

**2014-03/021 Commissions Communales 2014**

**2014-03/022 Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole**

**2014-03/023 Vote des 4 taxes - Année 2014**

**2014-03/024 Redevance ASSAINISSEMENT 2014**

**2014-03/025 Comptes de Gestion - Année 2013**

**2014-03/026 Compte Administratif Commune - Année 2013**

**2014-03/027 Compte Administratif Bois et Forêts - Année 2013**

**2014-03/028 Compte Administratif Lot. Prunelles - Année 2013**

**2014-03/029 Compte Administratif Lot. Perdrix - Année 2013**

**2014-03/030 Compte Administratif Assainissement - Année 2013**

**2014-03/031 Affectation du Résultat Commune - Année 2013**

**2014-03/032 Affectation du Résultat Bois et Forêts - Année 2013**

**2014-03/033 Affectation du Résultat Lot. Prunelles - Année 2013**

**2014-03/034 Affectation du Résultat Lot. Perdrix - Année 2013**

**2014-03/035 Affectation du Résultat Assainissement - Année 2013**

**2014-03/036 Budget Primitif Commune - Année 2014**

**2014-03/037 Budget Primitif Bois et Forêts - Année 2014**

**2014-03/038 Budget Primitif Lot. Prunelles - Année 2014**

**2014-03/039 Budget Primitif Lot. Perdrix - Année 2014**

**2014-03/040 Budget Primitif Assainissement - Année 2014**

## 2014-03/012 Travaux Hydr au Breuil - Convention 200000 € RFF

Le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de travaux hydrauliques à réaliser au Quartier du Breuil (Wolzingen) vers le Viaduc de la Sarre (Ligne LGV EST). Réseau Ferré de France (RFF) s'était engagé, dans le cadre des transactions sur la construction du Viaduc de la Sarre, à participer financièrement sur la réalisation de travaux destinés à améliorer l'hydraulique et le risque d'inondations dans ce secteur sensible. Un courrier reçu de RFF propose au Conseil Municipal de fixer cette participation à la somme forfaitaire de 200.000 euros (deux cent mille euros) augmentés de l'étude de travaux à réaliser (Cabinets LAMBERT et ECOLOR) d'un montant total HT de 26.020,00 euros. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur cette offre financière en rappelant que les travaux à réaliser ont été estimés, par les bureaux d'études Ecolor et Lambert à la somme totale de 183.560,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE D'ACCEPTER la somme de 200.000,00 EUROS (partie travaux) + 26.020,00 EUROS (partie étude) de RFF pour les travaux hydrauliques réalisés au Quartier du Breuil à Sarraltroff,

AUTORISE le maire à signer, avec RFF, la convention correspondante et toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2014-03/013 Rythmes Scolaires SEPTEMBRE 2014

Le maire rappelle le projet de modification des rythmes scolaires prévu pour la rentrée de septembre 2014. Après délibération, le conseil propose les horaires suivants (ils devront être validés par les Maires du RPI, les institutrices du RPI, les parents d'élèves, les services des transports scolaires du Département de la Moselle et l'Inspection Académique – Sarrebourg Nord). Une délibération officielle sera prise après la réunion organisée en commun.

SARRALTROFF	LUNDI 08H05-11H05 13H40-16H00	MARDI 08H05-11H05 13H40-16H00	MERCREDI 08H05-11H15	JEUDI 08H05-11H05 13H40-16H00	VENDREDI 08H05-11H05 13H40-16H00
-------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------	-------------------------------------	--

**2014-03/014 Convention Expert Foncier / CCSMS Assainissement**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention présentée par

Mr Hervé DANIEL, expert foncier, pour la réalisation des tâches administratives et techniques dans le cadre du passage des réseaux d'assainissement sur le ban communal de Sarraltroff (projet de raccord avec la Station d'Épuration de Sarrebourg). Cette convention est annexée à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

DECIDE DE VALIDER et d' ACCEPTER les termes de la présente convention,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec Mr Hervé DANIEL, la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/15 Achat de terrain - CLAER BILLMANN - Route de Fénétrange**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle située RUE DE FENETRANGE, à côté de l'Atelier Communal. La parcelle en question est actuellement inscrite au Livre Foncier sous les références suivantes :

1/ Section 16 LA CHAPELLE N° 239 Superficie : 7 a 52 ca  
au prix de 533,00 € l'are soit  
UN PRIX TOTAL DE 4.008,16 €

PROPRIETAIRE :

Madame Marie Bernadette BILLMANN-REIN Epouse CLAER  
12 rue de la Sarre - 57400 SARRALTROFF

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix 533,00 € l'are soit un total de 4.008,16 €,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/016 Echange de terrain - Rue du Rebborg**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que Mr Alain ROOS souhaite échanger une parcelle communale avec un de ses terrains (échange avec soulte). La transaction se présente comme ceci :

Propriétaire = Monsieur ROOS Alain demeurant à SARRALTROFF (57400) – 5, rue des Chênes cède à la Commune de SARRALTROFF, la parcelle cadastrée : Section 16 N°613, lieudit «Rebborg» d'une superficie de 0,14 are, au prix de 1.000,00 euros l'are, soit 140,00 euros, en échange du terrain sis à SARRALTROFF (57400), lieudit «Rebborg» cadastré, Section 16 N°616 d'une superficie de 1,45 ares appartenant à la Commune de SARRALTROFF, au prix de 1.000,00 euros l'are soit 1.450,00 euros. Il est précisé que la parcelle cédée par la Commune cadastrée, Section 16 N°616 ne constitue pas un élément de voirie et ne fait pas partie du domaine public ; elle constitue un délaissé gravillonné. La valeur du terrain échangé par Monsieur ROOS Alain est de 140,00 euros. La valeur du terrain cédé en contre-échange par la Commune de SARRALTROFF est de 1.450,00 euros. Il y aura donc lieu, à charge de Monsieur Alain ROOS, de verser une soulte de 1.310,00 euros à la Commune de SARRALTROFF.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité =

VALIDE l'échange de terrains avec versement de soulte mentionné ci-dessus,

Les frais d'acte notarié seront à la charge de Monsieur Alain ROOS,

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, au nom de la Commune, l'acte notarié d'échange ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/017 Dégâts de passages agricoles sur la Voirie Communale**

Le maire rappelle au conseil municipal la dégradation de voirie survenue le dimanche 27 octobre 2013 lors du passage d'engins agricoles dans la Rue de la Forêt, la Rue du Rebborg, la Rue des Chênes, la Rue des Faisans. L'auteur de cette dégradation s'avère être Mr PIERRE Benoit, agriculteur d'Oberstinzel, qui en sortant de ses champs a déposé, avec ses engins, 5 à 10 cm de boue sur la voirie (le maire présente plusieurs photos à l'appui). Un nettoyage de la voirie a du être réalisé d'urgence par les Ets KUGLER de Réding. La facture correspondante s'élève à une somme totale de 1.211,25 € TTC.

Le maire informe le conseil d'un courrier de GROUPAMA, daté du 6 mars 2014 (assurance de Mr PIERRE Benoit). L'assureur est disposé à intervenir à hauteur de 75 % de la facture adressée à M. PIERRE pour le nettoyage des rues suite aux passages des engins agricoles pour la récolte du maïs, le dimanche 27 octobre 2013. Dans ce courrier, M. PIERRE Benoit laissait entendre que M. WORONKA Jean-Louis, agriculteur de Sarraltroff, aurait également utilisé la Rue du Rebborg le 26 octobre lors de sa récolte. Les conseillers municipaux précisent que le samedi soir (26 octobre), aucune dégradation ou boue sur la rue du Rebborg n'a été constatée vu le temps sec et les bonnes conditions de récolte. Par contre, le dimanche, après de fortes pluies dans la nuit de samedi à dimanche, les conditions de récolte devenaient très difficiles. La parcelle a été exploitée par la rue de la Forêt, rue du Rebborg et la rue des Chênes en laissant la voirie dans un triste état.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité =

ESTIME qu'il revient donc à M. PIERRE Benoit et à son assurance de prendre en charge l'ensemble et la totalité du préjudice soit la somme de 1.211,25 € TTC à régler aux Ets KUGLER de Réding,

Un courrier dans ce sens sera transmis à Mr PIERRE, à son assureur ainsi qu'aux Ets KUGLER,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/018 Projet de construction d'un Hall Couvert - Subv. Régionale**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un Hall Couvert dans le prolongement de l'Atelier Communal (Rue de Fénétrange). Ce hall serait destiné à accueillir les manifestations communales (fêtes, ...). L'estimation chiffrée s'élève à env. 100.000,00 € (toiture et dalle au sol). Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet et le maintien de sa réalisation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité =

ESTIME que les finances communales, pour l'instant, ne permettent pas le maintien du projet tel qu'il est présenté,

PROPOSE le report à une date ultérieure du projet,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/019 Recouvrement des Produits Locaux - Convention Perception**

Le maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de sa mission de recouvrement des produits locaux, le comptable public (Trésorerie de Fénétrange) ne peut engager des poursuites à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité territoriale qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur (le Maire) qui a émis le titre de recette. Cette autorisation peut être permanente et générale afin d'accélérer les poursuites en supprimant le délai de sollicitation, de production et de transmission de l'autorisation, de faciliter la mise en place d'un enchaînement cohérent et fluide des actions contentieuses et de garantir, aux redevables, un traitement égalitaire.

Aussi, afin d'améliorer le recouvrement des recettes au bénéfice de la Commune, les Services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP - Trésorerie de Fénétrange dont dépend Sarraltroff) soumet à la signature du Maire un projet de Convention validant l'autorisation permanente de Recouvrement des Produits Locaux à renouveler à chaque nouvelle mandature.

Dans le cadre de cette autorisation (convention), il est possible d'organiser des modalités destinées à assurer l'information sur la situation des débiteurs poursuivis, soit au moyen d'un accès direct à l'application HELIOS (version informatique), soit via l'envoi des états des restes nominatifs enrichis des poursuites en cours. De même, il est possible de prévoir que les services communaux signalent les dossiers qui pourraient justifier un traitement dérogatoire : traitement social, délais particuliers à mettre en place...

Par ailleurs, la DGFIP sollicite également la signature d'une convention de recouvrement, prenant acte de la suppression de la mise en demeure automatisée et dont la conclusion permettra d'optimiser les pratiques en matière de recouvrement des recettes communales.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité =

VALIDE les termes mentionnés dans la convention de recouvrement des produits locaux à signer avec la DGFIP,

VALIDE la signature de l'Autorisation Permanente et Générale de poursuites, complément de la convention,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/020 Avenant au Marché SCORE - Trav. Voirie Communale**

Le Maire rappelle les travaux restant à réaliser sur la voirie communale et les trottoirs (Rue du Rebborg + Rue de Fénétrange + escalier + aménagement de placette). Les marchés initiaux s'élevaient à :

Ets SCORE sas – HERANGE = 86.006,00 € HT pour les travaux,

Cab. LAMBERT – SARRE-UNION = 4.800,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Il s'avère aujourd'hui que des travaux complémentaires ont du être programmés pour harmoniser l'ensemble du chantier sur les secteurs concernés. Ces travaux s'élèvent aux montants suivant pour les avenants présentés =

Ets SCORE sas – HERANGE = 86.006,00 € HT + 65.994,95 € HT pour les travaux,

Cab. LAMBERT – SARRE-UNION = 4.800,00 € HT + 3.700,00 € HT pour la MO.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider les travaux supplémentaires et les deux avenants mentionnés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, à l'unanimité =  
DECIDE DE VALIDER les travaux supplémentaires et les deux avenants suivants =  
N° 1 = Ets SCRE sas – HERANGE = 86.006,00 € HT + 65.994,95 € HT pour les travaux,  
N° 2 = Cab. LAMBERT – SARRE-UNION = 4.800,00 € HT + 3.700,00 € HT pour la MO.

AUTORISE le maire à signer les avenants correspondants et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/021 Commissions Communales 2014**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

DECIDE DE VALIDER la constitution des commissions communales suivantes =

##### **1. COMMISSION DES TRAVAUX DE VOIRIE - DE L'EAU - DE L'ENVIRONNEMENT**

(voirie, signalisation routière, éclairage, assainissement, Syndicat des Eaux, ordures ménagères, cadre de vie)

MATHIS Francis – SCHWARTZENBERGER Alain - DANNENBERGER Clément - DIETRICH Raphael – NOBLE Sébastien – ALBERT Frédéric – SCHMITT Frédéric

##### **2. COMMISSION DES FINANCES ET DE LA LISTE ELECTORALE (désignation à bulletins secrets)**

(budget, taxes, ouvertures de plis, révision et mise à jour de la liste électorale)

MATHIS Francis – ROTH Marie-Thérèse – BIRKEL Marie-Eve – MAZERAND Régis – ALBERT Frédéric – GEOFFROY Albert – VARY Paul

##### **3. COMMISSION DU PATRIMOINE ET DU BAN COMMUNAL**

(patrimoine immobilier, les bâtiments, le foncier, le forestier, remembrement, cadastre, LGV, PLU)

MATHIS Francis – DANNENBERGER Clément – SCHWARTZENBERGER Alain - DIETRICH Raphael – SCHMITT Frédéric – BAILLY Vincent – CHARRIER Philippe

##### **4. COMMISSION CULTURELLE - SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

(fêtes et cérémonies, associations, salle des fêtes, scolarité, communication, bulletin communal)

MATHIS Francis – ROTH Marie-Thérèse – BIRKEL Marie-Eve - DIETRICH Raphael – MAZERAND Régis – BAILLY Vincent – MEYER Liliane

##### **5. COMMISSION L'AIDE SOCIALE – PERSONNEL COMMUNAL**

(personnes âgées – aide sociale – personnel communal)

MATHIS Francis – ROTH Marie-Thérèse – BIRKEL Marie-Eve - MEYER Liliane – VARY Paul – CHARRIER Philippe – GEOFFROY Albert

#### **2014-03/022 Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, les deux délégués des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff pour représenter la commune auprès du Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Bettborn – Oberstinzel – Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide, A L'UNANIMITE, de désigner les deux délégués suivants pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Ecole du RPI :

1. Monsieur Francis MATHIS Maire,  
47 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF
2. Monsieur Raphaël DIETRICH Conseiller Municipal,  
35 rue de la Forêt 57400 SARRALTROFF

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/023 Vote des 4 taxes - Année 2014**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les 4 taxes concernant l'ANNEE 2014 et rappelle que le mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances 2011 et la Fiscalité Directe Locale (Communes – Communautés de Communes – Départements).

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR et UNE ABSTENTION =

DECIDE DE VALIDER le taux des 4 taxes locales pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'Habitation	14,18 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	8,50 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	31,46 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17,70 %

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/024 Redevance ASSAINISSEMENT 2014**

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 € le M3.

Il rappelle également la mise en place de la collecte, depuis l'année 2008 et pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale intitulée « Modernisation des Réseaux de Collecte ».

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 € le M3 d'eau (auxquels s'ajoute la part de l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE d'un montant de 0,274 € par M3 pour 2014 soit un total à la charge des redevables de : 0,730 € + 0,274 € = 1,004 € / M3).

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-03/025 Comptes de Gestion - Année 2013**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES » + Budget Annexe Lotissement « LES PERDRIX » + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les cinq comptes de gestion 2013 présentés par le Receveur Municipal de FENETRANGE.

#### **2014-03/026 Compte Administratif Commune - Année 2013**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2013 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

#### **2014-03/027 Compte Administratif Bois et Forêts - Année 2013**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2013 pour le Budget Annexe Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

#### **2014-03/028 Compte Administratif Lot. Prunelles - Année 2013**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2013 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

#### **2014-03/029 Compte Administratif Lot. Perdrix - Année 2013**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX pour les opérations effectuées durant l'année 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2013 pour le Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

#### **2014-03/030 Compte Administratif Assainissement - Année 2013**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2013 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

#### **2014-03/031 Affectation du Résultat Commune - Année 2013**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif communal faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =  
SOLDES D'EXECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le

Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2014-03/032 Affectation du Résultat Bois et Forêts - Année 2013**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif BA Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =  
SOLDES D'EXCECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2014-03/033 Affectation du Résultat Lot. Prunelles - Année 2013**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif BA Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =  
SOLDES D'EXCECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2014-03/034 Affectation du Résultat Lot. Perdrix - Année 2013**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif BA Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =  
SOLDES D'EXCECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2014-03/035 Affectation du Résultat Assainissement - Année 2013**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif BA Assainissement faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =  
SOLDES D'EXCECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2014-03/036 Budget Primitif Commune - Année 2014**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2014, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2014-03/037 Budget Primitif Bois et Forêts - Année 2014**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2014, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2014-03/038 Budget Primitif Lot. Prunelles - Année 2014**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2014, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2014-03/039 Budget Primitif Lot. Perdrix - Année 2014**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2014, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2014-03/040 Budget Primitif Assainissement - Année 2014**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2014, faisant apparaître les sommes suivantes :

Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 01 h 30.

## **19 MAI 2014**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 14 mai 2014,

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire propose, à l'ouverture de la séance, de donner la parole à Madame Christine KRIEGEL, responsable des dossiers PLU (plan local d'urbanisme) au Bureau d'Etudes ECOLOR de FENETRANGE, en charge de suivre l'étude et la réalisation du PLU sur le Ban Communal de Sarraltroff.

Madame KRIEGEL présente, documents visuels à l'appui, le projet de PLU de Sarraltroff et notamment : le contexte réglementaire, les dates du lancement de la procédure (délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 = 2012-05/044) et la 1ère réunion officielle de lancement du projet en juin 2013, le zonage, le déroulement de la procédure de PLU, l'état des lieux actuel, l'analyse urbaine, l'organisation de la hiérarchisation des voies, l'analyse environnementale, les futurs projets d'aménagement et de développement durables, les zones agricoles protégées et les zones de passage de faune et zones de conservation de la flore.

Une visite du village à pied sera programmée le mardi 24 juin prochain afin d'évaluer les différentes possibilités d'aménagement de l'espace urbain et des constructions.

Après son exposé, le Maire remercie Mme Kriegel pour le travail effectué jusqu'à ce jour, rappelle que la procédure de PLU est une procédure longue et juridiquement compliquée à suivre. Le bureau d'études ECOLOR est spécialisé dans la maîtrise d'œuvre de ces dossiers.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

#### **2014-04/041 Validation des rythmes scolaires - rentrée de septembre 2014**

#### **2014-04/042 Création d'un poste de contrat aidé = 1/6/2014 - 20h00/semaine**

#### **2014-04/041 Validation des rythmes scolaires - rentrée de septembre 2014**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place des nouveaux rythmes scolaires décidée par le Gouvernement. Cette mise en place sera effective à compter de la Rentrée Scolaire de septembre 2014. La commune étant en regroupement scolaire, il a été nécessaire de solliciter les services du Département de la Moselle pour connaître les possibilités de transport sur les trois communes du RPI (Bettborn – Oberstinsel – Sarraltroff). Ce point avait déjà été évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2014 (propositions d'horaires).

A ce jour, les écoles, en partenariat avec les Parents d'Elèves et le Département de la Moselle (pour les transports au sein du RPI), ont proposé les horaires suivants à mettre en place à la Rentrée Scolaire de SEPTEMBRE 2014, ils ont été validés par les services du Conseil Général de la Moselle (pour les transports scolaires), par les institutrices, l'Inspection Académique de Sarrebourg-Nord et les parents d'élèves réunis à SARRALTROFF le 14 mai dernier :

Lundi matin : 8h30 – 11h30	Lundi après-midi : 13h30 – 15h50
Mardi matin : 8h30 – 11h30	Mardi après-midi : 13h30 – 15h50
Mercredi matin : 8h30 – 11h10	
Jeudi matin : 8h30 – 11h30	Jeudi après-midi : 13h30 – 15h50
Vendredi matin : 8h30 – 11h30	Vendredi après-midi : 13h30 – 15h50

Après étude du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité =

VALIDE les horaires ci-dessus pour la rentrée scolaire de septembre 2014, soit 24h00 de scolarité effective sur la semaine,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

#### **2014-04/042 Création d'un poste de contrat aidé = 1/6/2014 – 20h00 / semaine**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de POLE EMPLOI de Sarrebourg ont validé une demande de contrat aidé de type CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) pour un poste d'Agent Extérieur sur une durée de DOUZE MOIS : soit du 1er JUIN 2014 au 31 MAI 2015, ceci à l'attention de Mr Antonio DE MAIO (domicilié à SARRALTROFF – 59 rue de Sarrebourg). Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC.

Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider cette création de poste CONTRAT UNIQUE D'INSERTION qui sera occupé par Monsieur Antonio DE MAIO. Une discussion s'engage sur les possibilités de ce contrat, les aides apportées par l'Etat et les conditions de travail de l'employé affecté au poste.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la mise en place d'un CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'Agent Extérieur pour une durée de DOUZE MOIS à savoir du : 1er JUIN 2014 au 31 MAI 2015, ceci sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Points Divers et autres communications =

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CC SMS) organise une soirée d'information destinée aux élus des communes membres. Cette réunion est prévue le mercredi 4 juin prochain à la Salle Le Lorrain à Sarrebourg.

Le conseil municipal élabore ensuite le planning des permanences au bureau de vote des élections européennes du DIMANCHE 25 MAI 2014 – 8h00 / 18h00.

Le conseil municipal visionne ensuite un vidéo de l'intervention des sapeurs pompiers et la grande échelle de Sarrebourg à l'école primaire le vendredi 25 avril dernier lors d'une manœuvre d'évacuation des écoles.

Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21 h 30.

## **30 JUIN 2014**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Charrier Philippe, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 17 juin 2014,

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : -/-.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

## **OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT**

Le Maire expose quelques communications :

Dernière réunion ComCom SMS = le 23 juin : rapport d'activité, bilan ISIBUS, aire de voyage, service public, élimination des déchets.

Réunion PLU le 24 juin avec visite du village à pied, l'état des lieux actuels : dents creuses (zone non construites sur le village), habitation inoccupée, possibilité d'aménagement de l'espace urbain et de constructions.

### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**2014-05/043 = Demande de subvention départementale – Peintures intérieures de l'église**

**2014-05/044 = Renouvellement de la commission communale des impôts**

**2014-05/045 = Création d'un poste d' A T S E M (aide maternelle) -> Solange SCHMITT**

**2014-05/046 = Mise en place d'une « ZONE 30 KM/H » Rue de Hilbesheim**

**2014-05/047 = Régie ERDF – Option ZONE RURALE**

**2014-05/048 = Subvention exceptionnelle à la Musique Saint Michel**

**2014-05/049 = Motion AMF contre la baisse des aides de l'Etat**

**2014-05/050 = Achat et vente de terrains – Certificat Trentenaire**

### **DIVERS**

Dossier Périscolaire

Franchissement des passages à niveau PN 49 – PN 50 – PN 51

**2014-05/043 Subvention départementale – Peintures et boiseries de l'église**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les peintures intérieures de l'église sont à refaire. Le devis de l'Entreprise de Peinture SCHAEFFER de Marmoutier (67) s'élève à 49.095,41 € HT, soit 58.718,11 € TTC. Cet artisan est un spécialiste de ce type de restauration intérieure des églises sur le secteur. Ces travaux sont à prévoir courant 2015.

Le maire ajoute qu'il est possible de solliciter la subvention « Pacte Patrimoine » au conseil général de la Moselle et la subvention DETR (Etat – Sous Préfecture).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux présenté pour l'année 2015,

SOLLICITE la subvention PACTE PATRIMOINE au Département de la Moselle,

SOLLICITE la subvention DETR à la Sous Préfecture,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2014-05/044 Renouvellement de la commission communale des impôts**

Le maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner les commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts dont 6 noms (6 titulaires et 6 suppléants) seront tirés au sort par les Services des Finances Publiques. Les 16 titulaires et 16 suppléants retenus sont les suivants :

EXTERIEUR :

Titulaires  
FIMAYER Albert  
DANNENBERGER Guy

Suppléants  
DINDINGER Philippe  
CUNY Joseph

PROP. BOIS

PAX Raymond  
HERTZ Michel

PAX Michel  
HERTZ Thierry

COMMUNE :

DEMAIO Antonio  
DILLENSCHNEIDER Bernard  
LITNER Ernest  
LAVIGNE Richard  
RABOT J. Claude  
MAZERAND René  
GALMICHE-SIMONIN  
IACOPET.-SCHWARTZ Délia  
HUBER M. Claude  
MASSON-WORONKA M. Antoinette  
SEYER-KILLIAN Rita  
GASSMANN-STRICHER M. Lyne

DANNENBERGER Alain  
SCHERTENLEIB Daniel  
SCHER Clément  
LOCHER Gilbert  
SCHMIDT Bernard  
WEBER Grégoire  
M. Odile BARTYLA-DUVAL Sylvie  
NOUVIER Michèle  
AIME-ANTONI Denise  
GASSMANN-JACOB M. Mad.  
STRICHER-DIEBOLD Nath.  
WAGNER-FROELIGER Mad.

Le conseil municipal valide les noms ci-dessus et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-05/045 Création d'un poste d'ATSEM (aide maternelle) Solange SCHMITT**

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Solange SCHMITT a été validée sur la liste d'aptitude du cadre d'emploi des ATSEM 1ère CLASSE et propose donc la création d'un poste d'ATSEM 1ère CLASSE suite à cette validation. La création du poste pourrait intervenir à compter du 1er septembre 2014 et pour des raisons d'emploi accru il serait nécessaire de réévaluer la durée hebdomadaire du poste à 35 heures par semaine (actuellement 33h00).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la création d'un poste d'ATSEM 1ère CLASSE au 1er septembre 2014 pour une durée hebdomadaire de 35h00,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-05/046 Zone 30Km/h Rue de Hilbesheim - Travaux 2014**

Le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'instaurer, pour des raisons de sécurité aux abords des Ecoles, une ZONE 30 KM/H sur une section de la Rue de Hilbesheim (entre le réservoir – 22 rue de Hilbesheim et les feux tricolores situés au croisement principal).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la mise en place d'une ZONE 30 KM/H sur la Rue de Hilbesheim (entre le réservoir et les feux tricolores),

VALIDE l'acquisition et l'installation des équipements routiers (panneaux...) pour cette « ZONE 30 »,

AUTORISE le maire à signer l'arrêté de circulation et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le maire passe ensuite à l'élaboration du programme de travaux pour 2014. Plusieurs projets sont à l'étude :

Séparation par le menuisier pour fermer la bibliothèque à l'étage

Remise aux normes de l'ascenseur dans l'école, avec signature d'un contrat de maintenance

Envisage le changement d'opérateur téléphonique pour l'école, éventuellement opérateur « ORANGE » à cause des problèmes de connexion chez SFR sur le bâtiment de l'école.

Aire de jeux le long de la Sarre

Remplacement des pavés aux passages-piétons aux feux rouges

Allée d'accès au stade

Travaux hydrauliques rue du Breuil

Revalorisation paysagère place de l'Eglise et la Mairie

Salle des fêtes : équipement de la cuisine (nouveaux matériels, prévoir sèche mains dans les toilettes.

#### **2014-05/047 ERDF - Régime d'électrification - CONVENTION**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre ERDF et la commune comme autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité dans laquelle le Conseil Municipal souhaite pouvoir bénéficier du maintien en régime URBAIN.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DEMANDE conformément aux dispositions du dernier alinéa 1 de l'art. 2 du décret du 14 janvier 2013, relatif aux aides pour l'électrification rurale, de soustraire la commune en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, de bénéficier du régime des aides à l'électrification rurale,

SOUHAITE rester en régime urbain et maintenir la répartition actuelle de la maîtrise d'ouvrage entre ERDF et la Commune.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-05/048 Subvention exceptionnelle à l'Harmonie Municipale Saint Michel**

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émise par l'Harmonie Municipale de Sarraltroff pour l'acquisition d'une batterie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € (trois cent euros) à l'Harmonie Municipale pour l'acquisition d'une nouvelle batterie, imputée à l'article 6574 du BP 2014,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-05/049 Motion de soutien à l'AMF - Baisse des aides de l'Etat**

Le Maire présente au Conseil Municipal une Motion de Soutien à l'Association des Maires de France (AMF) contre les baisses des aides financières de l'Etat aux collectivités territoriales. Après délibération le Conseil Municipal valide la motion suivante et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier :

*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). La commune de SARRALTROFF rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

*La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de SARRALTROFF estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de SARRALTROFF soutient les demandes de l'AMF : réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

#### **2014-05/050 Achats et ventes de terrains - Certificat Trentenaire**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut procéder à une régularisation de ventes et d'achats de petites parcelles dans la rue de la Forêt, les limites de terrain étant mal bornées pour obtenir des trottoirs rectilignes. Ainsi M. Froeliger P. cède à la commune 0.21 a, M. Nocardie JM 0.08 a, M. Etienne P-Genay Stéphanie 0.13 a, M. Da Silva 0.15 a. La commune cède à M. Karleskind une parcelle de 0.11 are, issue du domaine public communal (Section 16-N° 588/0.546) : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le Certificat de Possession Trentenaire correspondant à cette parcelle.

Le CM autorise la sortie de la Parcelle Section 16-N° 588/0.546 du domaine privé communal et à signer les actes correspondants à ces transactions,

Le maire expose aux membres du conseil que suite au remembrement, l'achat de la parcelle anciennement section 16 N° 239 appartenant à Mme BILLMANN-CLAER près de l'atelier communal n'a pas été validé. La parcelle en question est actuellement englobée dans la parcelle 94 (déjà propriété de la Commune) et représente 7.52 a. Il convient aujourd'hui de régulariser cet achat en recréant la parcelle par le géomètre et procéder aux inscriptions au Livre Foncier pour valider la transaction.

Le CM décide l'achat de cette parcelle au prix de 533.-€ l'are après l'inscription de cette nouvelle parcelle au Livre Foncier.

Le maire fait part également aux membres du conseil d'un projet d'acte d'échange d'une petite parcelle le long de la voirie rue des Mésanges à M. Duval pour avoir une ligne continue. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. Délibération officielle prise au prochain conseil municipal.

#### **DIVERS**

Accueil périscolaire et restauration

Dans le cadre de l'accueil et restauration, une enquête a été lancée il y a quelques jours, 27 familles ont répondu. Si les enfants de la maternelle d'Oberstinzel et les élèves de Bettborn sont intéressés par la restauration, il faut prévoir le rapatriement par bus avec accompagnement obligatoire. Une demande au conseil général a été faite afin d'obtenir la permission de circuler par bus. Un courrier sera envoyé au CG57 (service des transports) lors de la mise en service du périscolaire et de la restauration avec la liste des enfants intéressés. Une autorisation de transport vers Sarraltroff sera alors délivrée à la Société de Transport.

La restauration se fera dans l'actuelle bibliothèque. Ainsi, le déménagement de celle-ci est programmé le LUNDI 7 juillet, à l'étage dans le hall, près des fenêtres. Un devis a été demandé au menuisier DINDINGER – Rue de la Sarre - pour une cloison vitrée afin de créer un espace « lecture » fermé.

Une réunion publique est envisagée début septembre pour présenter les modalités de mise en place de ce service périscolaire.

Un groupe de travail est constitué :

DIETRICH Raphael – MAZERAND Régis – MEYER Liliane et les 4 adjoints.

Réunion tous les lundis à 20 H 00.

Le maire expose que le poste de formateur informatique pour les écoles est vacant.

Une personne affectée au service périscolaire pourrait éventuellement donner cette formation informatique aux élèves des classes de primaire.

#### **Passages à niveau PN 49 – PN 50 – PN 51 =**

PN 49 – Rue de Sarrebourg – Place de l'Ancienne Gare

Le maire expose au Conseil Municipal les problèmes de sorties au passage à niveau PN 49, à la sortie du village vers Sarrebourg (place de l'ancienne gare). Il faut créer une voie de dégagement le long de RD 43, problème de « sas court ». Le panneau « signal automatique » devra être déplacé. Une demande de devis pour la mise en place de cette voie de dégagement est en cours à la demande de RFF (avec une participation financière éventuelle de RFF).

PN 50 – Au niveau du Moulin Rein – Route de Dolving

Vers la route de Dolving, la signalisation est à remplacer, les panneaux datant de quelques années et ne sont plus réfléchissants.

PN 51 – Rue de la Fontaine

Egalement, le panneau « véhicule surbaissé » est à changer. Une commande pour l'achat de ces panneaux est en cours.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21 h 30.

## **1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 27 août 2014

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : -/-

Le Maire expose quelques communications :

Un canon effaroucheur à sanglier (très bruyant) a été installé durant l'été à la limite du ban communal de Dolving et Sarraltroff à proximité de la forêt de Mr PAX. Il appartient à Mr WANDLER de Langatte (exploitant agricole). Une discussion s'engage sur le sujet pour essayer de régler ce problème de nuisances sonores sur la commune. Le maire précise que ce canon était programmé pour une détonation toutes les 7/8 minutes ceci jours et nuits. Le maire a contacté le propriétaire pour solliciter une modification des détonations. A ce jour, le problème semble réglé... A suivre...

Plusieurs travaux ont été réalisés durant l'été à l'école primaire, placards, peintures, déplacement de la bibliothèque à l'étage du bâtiment, en prévision de l'installation d'une salle d'accueil extra-scolaire et achat d'une machine à laver le sol.

Le maire fait part du décès de la doyenne du village Madame Marie Hélène GEOFFROY,

FROY, née WAGNER, née en août 1918. La nouvelle doyenne est Madame Marie-Antoinette SONTAG (94 ans).

#### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**2014-06/051 = Demande de subvention du FOYER SAINT MICHEL**

**2014-06/052 = Décision Modificative de Crédits**

**2014-06/053 = Désignation du Délégué de la Liste Electorale « ADMINISTRATION »**

**2014-06/054 = Rénovation et Entretien du terrain de sport**

**2014-06/055 = Terrain de voirie Rue des Mésanges (Mr DUVAL)**

**2014-06/056 = Organisation d'un Concert à l'Eglise**

**2014-06/057 = Organisation du Centenaire 1914-1918 - dimanche 21 septembre 2014**

**2014-06/058 = Caution pour le prêt de l'Association Foncière**

**2014-06/059 = Dossier Chasse Communale 2015 – Comm. Consultative Chasse Communale**

**2014-06/060 = Travaux Hydrauliques du Quartier du Breuil – Choix du maitre d'œuvre**

**2014-06/061 = Travaux de liaison RUE DES VERGERS – RUE DES ACACIAS**

#### **DIVERS La Commission des Travaux**

Matériel à la Salle des Fêtes

Dossier Périscolaire

**2014-06/051 = Demande de subvention du FOYER SAINT MICHEL**

Le Maire présente une demande de subvention émise du Foyer Saint Michel pour le Centre Aéré du mois d'août dernier. Les enfants ont pu participer à une session « Arts du Cirque » et à une session « Robotique ». Les animations ont eu lieu à l'Ecole Primaire et à la Salle des Fêtes de Sarraltroff. Le maire précise le nombre des enfants participants (coût total de l'animation = 6500,00 euros). Le maire donne ensuite le nombre d'enfants par communes du RPI (et hors RPI) =

SARRALTROFF = 16 enfants / OBERSTINZEL = 9 enfants

BETTORN = 6 enfants / HORS RPI = 14 enfants

soit 45 enfants au total.

Le Foyer Saint Michel sollicite 675,00 € soit 3 €/jour/enfant.

Une discussion s'engage sur le versement de cette subvention en totalité ou en partie par enfant de chaque commune. Deux possibilités s'offrent au choix du conseil municipal :

Prendre en charge la totalité de la somme de 675,00 €,

Proratiser la somme entre chaque commune.

Le vote donne le résultat suivant : 10 voix pour le versement de la somme de 675 € - 4 voix contre.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal :

VALIDE la prise en charge en totalité de la somme de 675,00 € en subvention exceptionnelle au Foyer Saint Michel de Sarraltroff (article 6574 du Budget 2014),

VALIDE la demande aux deux autres communes du RPI pour participer à hauteur du nombre de leurs enfants respectifs (Oberstinzel = 9 enfants = 135,00 € / Bettborn = 6 enfants = 90,00 €).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2014-06/052 = Décision Modificative de Crédits**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la décision et à la mise en place d'un système de dégrèvement des auto-entrepreneurs de la commune, une somme doit être inscrite en dépenses au budget primitif communal 2014 (658,00 € non prévue lors du vote du budget 2014). Pour cela il est nécessaire de procéder à une Décision Modificative de Crédits d'un montant de 700 € à prélever sur le compte 60632 et à imputer au compte 739118.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative de crédits =

Virement du compte 60632 = - 700,00 €

Vers le compte 739118 = + 700,00 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/053 = Désignation du Délégué de la Liste Electorale « ADMINISTRATION »**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué de l'Administration pour établir et valider les modifications annuelles sur la liste électorale, ceci en début de chaque année.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

DECIDE la reconduction de Monsieur Jacques SIMONIN, domicilié 6 Chemin du Petit Stade à SARRALTROFF, dans cette fonction qu'il occupe déjà depuis plusieurs années,

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/054 = Rénovation et Entretien du terrain de sport**

Le Maire présente un devis émanant de la Société RENOVA Sols Sportifs (67 DRULINGEN) d'un montant de 3.590,40 € TTC (terrain principal) et 1.615,20 € TTC (petit terrain) pour la rénovation et l'entretien du terrain de foot et détaille les travaux correspondants à cette rénovation.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces travaux,

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/055 = Terrain de voirie Rue des Mésanges (Mr DUVAL)**

Le maire informe le conseil municipal qu'une parcelle de voirie est encore propriété de Monsieur Francis DUVAL – 1 rue des Mésanges – sur la Rue des Mésanges. Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de valider l'achat par la commune de cette parcelle à Mr DUVAL. Le maire rappelle que le tarif a toujours été fixé à 1000 euros forfaitaire par vente. Le géomètre procédera au bornage de cette section de voirie communale à acquérir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide :

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

L'achat de la parcelle correspondante au prix de 1.000,00 € (forfait d'achat)

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/056 = Organisation d'un Concert à l'Eglise**

Le maire rappelle que les boiseries de l'église sont actuellement en restauration. Les travaux devraient être achevés en novembre 2014 (ou décembre : délais à confirmer). Le maire a sollicité la Chorale des Coeurs d'Hommes de Senones pour organiser un concert à l'occasion de l'installation des boiseries restaurées. Cette chorale sollicite une somme totale 1000 euros pour ce concert.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'organiser ou non ce concert et d'en financer son organisation à ce tarif.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE de décliner l'offre émise par la Chorale des Chœurs d'Hommes de Senones à ce tarif.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/057 = Organisation du Centenaire 1914-1918 - dimanche 21 septembre 2014**

Le maire informe le Conseil Municipal que la commémoration du Centenaire de la 1ère Guerre Mondiale aura lieu à Sarraltroff le dimanche 21 septembre prochain. Il présente le programme de la matinée, avec un repas patriotique à la Salle des Fêtes à midi. Une participation de l'Harmonie Municipale est prévue à l'Eglise ainsi que la Fanfare de Walscheid (200 euros) est également prévue pour les déplacements entre le centre du village et les différents sites de Sarraltroff (cimetière militaire, ancienne fosse commune de la Route de Dolving, ...).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

VALIDE l'organisation de cette journée commémorative.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/058 = Caution pour le prêt de l'Association Foncière**

Monsieur le Maire expose que l'Association Foncière de SARRALTROFF (AFAFAF) sollicite la garantie de la Commune pour un prêt de 120.000 € (cent vingt mille euros) à contracter auprès du CREDIT MUTUEL destiné au financement des travaux connexes au remembrement en cours actuellement. La commune de Sarraltroff doit, légalement, se porter cautionnaire pour ce prêt auprès de la Banque CCM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder sa garantie à l'Association Foncière AFAFAF de SARRALTROFF pour le remboursement d'un emprunt de 120.000,00 € (cent vingt mille euros) que cet organisme se propose de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, au taux de 2,20 % l'an pour une période de 7 (sept) ans (remboursements annuels). Cette garantie respecte les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 et du décret n 88-366 du 18 avril 1988. Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du CREDIT MUTUEL, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le CREDIT MUTUEL discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à voter en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités.

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt à souscrire par l'Association Foncière de SARRALTROFF (AFAFAF),

Le conseil municipal valide à l'unanimité la garantie de ce prêt bancaire à l'AFAFAF de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/059 = Dossier Chasse Communale 2015 - Comm. Consultative Chasse Communale**

Le maire expose au conseil municipal le mode de fonctionnement de la location et des baux de chasse communale actuellement en cours (depuis février 2006, jusqu'en février 2015) sur le ban communal et que la location fera l'objet d'un nouveau bail pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024. La procédure de relocation est actuellement en cours avec l'étude des lots et la consultation des propriétaires fonciers qui devront se prononcer sur le revenu de la location à compter du 2 février prochain. Le conseil municipal doit, dans ce dossier, mettre également en place la Commission Consultative de la Chasse Communale (CCCC). Le maire précise sa composition. Il faut notamment désigner 2 membres du conseil municipal avec le maire pour représenter la commune durant toute la procédure.

Le conseil municipal, après délibération, désigne à l'unanimité :

Madame Liliane MEYER et Monsieur Albert GEOFFROY, Conseillers Municipaux, pour siéger, avec le Maire, dans la CCCC.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/060 = Travaux Hydrauliques du Quartier du Breuil - Choix du maître d'œuvre**

Le maire rappelle le financement proposé et validé avec RFF pour réaliser les travaux d'amélioration hydraulique au Quartier du Breuil et au lieu dit Wolzingen à hauteur de 200.000 €.

Le maire propose au conseil municipal de valider le choix du maître d'œuvre pour suivre les travaux en question. Trois bureaux d'études ont répondu à l'offre =

Cabinet LAMBERT = 10.600 € HT

BEREST = 13.200 € HT

MK ETUDES = 13.500 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'offre du Cabinet LAMBERT à savoir 10.600,00 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-06/061 = Travaux de liaison RUE DES VERGERS - RUE DES ACACIAS**

Le maire présente au conseil municipal le projet de raccordement de la Rue des Vergers avec le bas de la Rue des Acacias. Le plan établi par le Cabinet LAMBERT permet la création de 6 places à bâtir de part et d'autre de la voirie qui sera créée.

Le maire propose au conseil municipal de valider le projet papier tel qu'il est proposé avec les 6 parcelles.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

VALIDE le plan proposé avec les 6 parcelles privées créée de part et d'autre de la voirie,

SOLLICITE le maire pour le présenter aux différents propriétaires,

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **DIVERS**

La Commission des Travaux de Voirie se réunira prochainement Rue de Fénétrange (sortie du village vers Oberstinzel) pour étudier le raccord du chemin de l'Atelier Communal à la Rue des Faisans (réunion programmée le LUNDI 8 SEPTEMBRE à 18h00). RdV sur place à l'atelier communal.

Matériel à la Salle des Fêtes : La commune a acheté une nouvelle cuisinière 4 feux et du matériel (sèches mains aux sanitaires) pour la Salle des Fêtes.

Dossier Péri-scolaire : Le maire présente les nouveaux horaires mis en place pour la garde scolaire ceci suite à la modification des horaires scolaires à la rentrée 2014-2015, soit 5 matinées et 4 après midis. La garde sera assurée, comme pour les années passées par Corinne KARLESKIND (plus éventuellement une aide en contrat CAE-CUI, ceci suivant le nombre d'élèves accueillis durant les périodes). Cet accueil reste pour l'instant gratuit, ceci comme il l'était les années précédentes.

Le maire informe également que les repas de midi ne seront (ne pourront) pas être assurés pour l'instant.

Il informe également le Conseil Municipal qu'une association alsacienne l'« OPAL-67 » pourrait assurer ce service de garde-animation-repas périscolaire à compter de septembre 2015. Une réunion d'information est organisée le mercredi 17 septembre 19h00 en mairie à ce sujet avec les représentants de l'association OPAL-67. Les conseillers municipaux y sont invités.

La salle de l'ancienne bibliothèque est d'ores et déjà libérée pour assurer l'accueil REPAS pour midi... des travaux sont encore à prévoir notamment l'installation d'une petite cuisine aménagée, du matériel et du mobilier.

Une discussion s'engage sur la faisabilité de ce dossier avec notamment l'ouverture éventuelle d'une nouvelle classe qui pourrait intervenir dans un futur proche ou plus lointain. Le maire précise qu'il est nécessaire d'attendre la réunion d'information du 17 septembre prochain et l'avis de la sous direction de la PMI (Protection Mineure et Infantile – Service du Conseil Général de la Moselle) pour valider définitivement ce dossier de mise en place du Péri-scolaire à Sarraltroff et au niveau du RPI. Dossier à suivre.

Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 15.

## 6 OCTOBRE 2014

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Charrier Philippe. Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 30 septembre 2014

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : -/-

Le Maire expose quelques communications :

Les brioches de l'amitié seront vendues par les associations de la commune ce vendredi 10 octobre et samedi 11 octobre.

La réunion du calendrier des fêtes avec les associations aura lieu mercredi 15 octobre 2014.

La cérémonie du Centenaire de la Guerre 1914-1918 s'est déroulée le dimanche 21 septembre dernier. Le maire donne lecture d'un courrier de remerciement de Mr Bernard MAILLET, du Rhône, petit neveu d'un soldat mort le 20 AOUT 1914. La journée a connu un franc succès grâce à la participation du conseil municipal, des associations patriotiques, des écoles, des associations de la commune. Le maire remercie chaque participant pour son engagement dans l'organisation de cette commémoration.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2014-07/062 : Indemnité de conseil et budget du Percepteur**

**2014-07/063 : Garde Extra-Scolaire = extension des heures de garderie**

**2014-07/064 : Dossier Péri-scolaire**

**2014-07/065 : Programme des travaux en forêt – Exploitation**

**2014-07/066 : Forêt Communale – Destination des coupes 2015**

**2014-07/067 : Projet d'aménagement paysager sur la Butte Est du Viaduc de la Sarre**

**2014-07/068 : Projet et plan d'Assainissement – Financement des travaux**

**POINTS DIVERS**

**2014-07/062 : Indemnité de conseil et budget du Percepteur**

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,

Considérant que le comptable public fournit à la collectivité, conseils et assistance en matière budgétaire et assistance budgétaire, économique, financière et comptable,

Le maire précise que l'indemnité de conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de	3 %
Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de	2 %
Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de	1,50 %
Sur les 60 679,61 euros suivants à raison de	1 %
Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de	0,75 %
Sur les 152 449,02 euros suivants à raison de	0,50 %
Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de	0,25 %
Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de	0,10 %

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE, à compter du 1er JANVIER 2014 à Mme Dorothee DA SILVA, nommée trésorière municipale de Fénétrange, l'indemnité de conseil conformément à l'article 4 de l'arrêté précédemment cité (taux de 100%),

ATTRIBUE, à compter du 1er JANVIER 2014, à Mme Dorothee DA SILVA, nommée trésorière municipale de Fénétrange, l'indemnité de confection des documents budgétaires (taux de 100 %).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2014-07/063 : Garde Extra-Scolaire = extension des heures de garderie**

Le Maire rappelle que l'employée effectuant la garde extra-scolaire les matins, midis et soirs (avant et après les heures de classe) effectuait jusqu'à présent 12 h 00 / semaine (annualisées). Suite aux modifications des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014, il est nécessaire de réévaluer sa durée de travail hebdomadaire.

Le calcul annualisé donne une durée hebdomadaire de travail de 17h30.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la modification de la durée hebdomadaire de travail de l'employée communale effectuant la garde extra-scolaire et l'accueil à la bibliothèque scolaire à 17h30 (durée annualisée),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2014-07/064 : Dossier Péri-scolaire**

Le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de mettre en place le périscolaire à la rentrée de septembre 2015. Il rappelle également la présentation effectuée par l'Association OPAL-67 de Strasbourg qui pourrait prendre en charge cette mise en place, ceci contre financement en partie de la municipalité et des parents. Il rappelle également qu'actuellement le service de garde existant depuis la rentrée 2008 est gratuit pour les parents. Un dossier complet et remis (en format PDF) aux conseillers municipaux présentant les modes de fonctionnement de OPAL-67. Les offres chiffrées seront transmises par la suite après une étude plus complète des demandes horaires de la commune. La garde et les repas auront lieu dans l'ancienne salle de la bibliothèque située au rez-de-chaussée de l'école primaire (des travaux de réfection de la salle sont actuellement en cours – peintures...), la bibliothèque étant déplacée au préau de l'étage de l'école primaire. Les travaux sont actuellement en cours de finition.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

PREND ACTE de la proposition émise par l'Association OPAL-67 pour la mise en service et la prise en charge du dossier périscolaire sur la commune (avec les deux autres communes du RPI = Bettborn et Oberstinzel),

ATTEND, avant de prendre une décision officielle, la proposition financière de l'Association OPAL-67,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2014-07/065 : Programme des travaux en forêt – Exploitation 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2015 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 13a+7+4+5) =

Volumes prévisionnels façonnés 759 m<sup>3</sup> feuillus (bois d'œuvre)

Volumes prévisionnels de bois d'industrie façonnés 242 m<sup>3</sup> (bois d'industrie)

Volumes prévisionnels de bois de feu façonnés 30 stères (bois de chauffage)

Volumes prévisionnels façonnés (Menus Produits) 1229 stères (façonnés)

Soit un volume total de 1882 m<sup>3</sup>

Estimation de la recette brute HT se rapportant à ces travaux 73.600,00 €

Estimation de la dépense totale se rapportant à ces travaux - 32.700,00 € (hors TVA)

Estimation de la recette nette totale = 40.900,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTÉ le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2015 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2014-07/066 : Forêt Communale – Destination des Coupes 2015

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2015 comme suit :

COUPES N° 4-5-7-13a ET TOTALITE

DECIDE LES VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE de produits sur pied et de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants (devis d'assistance technique et devis d'entreprise) et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débarquement),

FIXE le prix de vente des stères façonnés (bois de chauffage) à 47,00 € HT le stère, (QUARANTE SEPT EUROS),

LES GRUMES seront vendues par l'ONF par vente, contrat d'approvisionnement ou vente amiable,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) des HOUPIERS (bois de nettoyage Menus Produits) à 11,00 € HT le stère, (ONZE EUROS HT) et demande au Maire que les ventes de bois « Menus Produits » soient réservées en priorité aux habitants de Sarraltroff,

CONFIE à l'ONF le suivi des lots de nettoyage et de chauffage suivant le tarif de la prestation conventionnelle bois de chauffage ONF soit « Matérialisation et Réception » 3,10 € HT le stère,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2014-07/067 : Projet d'aménagement paysager sur la Butte Est du Viaduc de la Sarre

Le maire présente le plan projet d'aménagement paysager de la butte est du viaduc de la LGV (coté Hilbesheim – coté EST). Réseau Ferré de France (RFF) propose un boisement en plusieurs essences d'arbres feuillus sur la parcelle leur appartenant. Le maire ajoute que RFF souhaite un avis du Conseil Municipal sur cet aménagement paysager (barrière visuelle végétale).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de RFF pour le boisement de la partie haute de la Butte EST du Viaduc de la Sarre (LGV EST), sur les parcelles propriétés de RFF (emprise foncière de la LGV),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 2014-07/068 : Projet et plan d'Assainissement – Financement des travaux

Le Maire rappelle l'étude actuelle sur la mise aux normes de l'Assainissement Communal. Le projet est de raccorder les habitations de la commune sur la Station d'Épuration de l'Agglomération de Sarrebourg située à Sarrebourg.

Le projet chiffré est présenté dans le tableau ci-après :

Montants HORS TAXES - Y compris Maîtrise d'Œuvre

TRAVAUX COMMUNE DE SARRALTROFF	TRAVAUX	SUBVENTIONS	RESTE A PAYER
Démoulin Fosses Septiques	765 600,00 €	264 800,00 €	496 800,00 €
Élimination Eaux Claires parasites	98 250,00 €	- €	98 250,00 €
Amélioration de la collecte	334 730,00 €	238 500,00 €	96 230,00 €
Transfert Communal - Pontes Refaçonnements	587 400,00 €	350 000,00 €	236 750,00 €
M-O Contrôles Extérieurs Divers Imprimés	- €	- €	- €
<b>TOTAL SARRALTROFF</b>	<b>1 785 980,00 €</b>	<b>853 300,00 €</b>	<b>932 680,00 €</b>

TRAVAUX COM COM SMS	TRAVAUX	SUBVENTIONS	RESTE A PAYER
Transfert vers le site de traitement - Poste Gare	682 500,00 €	- €	/
Transfert intercommunal - Alimentation gravitaire	308 924,20 €	- €	/
M-O Contrôles Extérieurs Divers Imprimés	- €	- €	/
<b>TOTAL COM SMS</b>	<b>991 424,20 €</b>	<b>0 €</b>	<b>991 424,20 €</b>

TOTAL GENERAL	2 777 404,20 €	853 300,00 €	1 924 104,20 €
---------------	----------------	--------------	----------------

Des études d'offres bancaires sont actuellement en cours (dossier à suivre).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

PREND ACTE du projet d'assainissement communal, tel qu'il est présenté et chiffré,

PREND ACTE de la future signature de prêts pour financer la part communale des travaux (à suivre),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## DIVERS

VOL-V Biomasse – Projet d'Installation d'une unité de méthanisation sur la Zone Artisanale de Sarraltroff =

Le Maire rappelle le projet et le dossier de création et d'installation d'une unité de méthanisation sur la zone artisanale à proximité du Bâtiment FERCO vers Sarrebourg. Une réunion d'information au Conseil Municipal et un déplacement pour une visite d'un site identique (Montargis) sont prévues prochainement. La Société Vol-V Biomasse étudie actuellement la faisabilité du projet (dossier en cours de création – enquête publique, concertation avec les exploitants agricoles...).

Le projet sera soumis à enquête publique et suivant l'avis de la population sera validé ou non par le Conseil Municipal.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22H15.

## 30 OCTOBRE 2014

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzenberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 24/10/2014

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Location de la Chasse Communale 2015-2024 – Lot intercommunal N° 1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Consultative Intercommunale de la Chasse qui s'est réunie en mairie de Sarraltroff le 24 octobre dernier. La CCIC a proposé la relocation du lot de chasse N°1 par la signature d'une convention de gré à gré ceci avec l'actuel locataire = la Société de Chasse du Sarreck (famille Hertz), domiciliée au Domaine du Sarreck, 57930 OBERSTINZEL. Ce lot était, durant la période 2006-2015, un lot intercommunal avec la Ville de Sarrebourg. Les surfaces du lot sont actuellement les suivantes =

Surface de la part SARRALTROFF =	419 ha 21 a 09 ca
Surface de la part SARREBOURG =	+ 90 ha 22 a 09 ca
Surface du lot	= 509 ha 43 a 18 ca
A déduire = réserve HERTZ =	- 45 ha 10 a 42 ca
réserve PAX =	- 82 ha 65 a 72 ca
réserve LENDERINK =	- 51 ha 20 a 14 ca
A déduire = LGV EST (coté OUEST du Viaduc) =	- 16 ha 78 a 39 ca
<b>TOTAL DU LOT 1 =</b>	<b>313 ha 68 a 51 ca</b>

Dont 58 ha 32 a 08 ca de forêts (Forêt du Sarrewald)

Dont 85 ha 46 a 93 ca de forêts (Forêt Communale de Sarrebourg)

La limite des lots 1 et 2 sera la ligne SNCF Metz-Strasbourg bien matérialisée sur le plan et sur le terrain. Le maire ajoute enfin, que dans le cadre de la signature du Gré à Gré pour cette location, il appartient au Conseil Municipal de proposer un tarif de location à la Société de Chasse du Sarreck.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

APPROUVE le mode de relocation en gré à gré pour le lot intercommunal N° 1 pour la période 2015-2024,

FIXE le prix annuel de location pour ce lot à 4.500,00 € (quatre mille cinq cent euros),

PREND NOTE que si la Société de Chasse du Sarreck refuse la signature de cette convention de gré à gré, le mode de location pour ce lot sera l'Adjudication Publique,

AUTORISE le maire à signer avec la société de chasse du Sarreck et la Ville de Sarrebourg la présente convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### POINT DIVERS :

Le Maire rappelle également qu'il y a, dans la procédure de relocation de la Chasse Communale, un LOT N°2 (au niveau NORD-EST et VILLAGE) et que le mode de location du LOT COMMUNAL N° 2 sera, conformément à la proposition de la Commission Consultative Communale de la Chasse, réunie le 24 octobre dernier, L'ADJUDICATION PUBLIQUE, ceci durant le début du mois de janvier 2015. La CCCC a proposé un prix de 6.000,00 € pour le lot communal N° 2 dont les données sont les suivantes :

Surface SARRALTROFF =	718 ha 03 a 76 ca
A déduire = LGV EST (coté EST du Viaduc) =	- 25 ha 87 a 54 ca
TOTAL DU LOT 2 =	692 ha 16 a 22 ca

Dont 153 ha 19 a 92 ca de forêt (Weiherwald = au Nord Section B)

Dont 8 ha 26 a 53 ca de forêt (Kastelwald = à l'Est en limite avec Hilbesheim)

Une délibération officielle sera prise au moment de l'Adjudication Publique de la Location de ce lot.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 21H00.

## 3 NOVEMBRE 2014

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 24/10/2014

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : -/-Le Maire expose quelques communications :

Le Calendrier des Fêtes a été remis aux conseillers municipaux.

Les brioches de l'amitié vendues par les associations de la commune le vendredi 10 octobre et samedi 11 octobre ont rapporté la somme de 835,20 €.

Enquête publique Passage des Conduites d'Assainissement sur le village (propriétés privées) entre le 3 novembre et le 12 novembre. Le dossier est consultable en mairie

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2014-09/070 : Création de poste d'ADJOINT D'ANIMATION**

**2014-09/071 : Projet d'acquisition d'un bien immobilier**

**2014-09/072 : Caution d'un prêt à l'AFAFAF relais court terme pour les travaux connexes**

**2014-09/073 : Motions Association des Maires de France**

**2014-09/074 : Admission en non valeur sur factures d'assainissement**

**POINTS DIVERS**

Travaux communaux en cours et à réaliser

#### **2014-09/070 : Création de poste d'ADJOINT D'ANIMATION**

Le Maire rappelle l'existence d'un poste "D'ADJOINT TECHNIQUE" à 17h30 pour la Garde-Extra Scolaire et la Gestion de la Bibliothèque des Ecoles. Il est nécessaire de modifier l'intitulé de ce poste par un changement de grade en ADJOINT D'ANIMATION ceci à compter du 1er novembre 2014.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la création, au 1er NOVEMBRE 2014, d'un poste d'ADJOINT D'ANIMATION en remplacement du poste d'adjoint technique, pour l'employée effectuant actuellement la garde extra-scolaire et la gestion de la bibliothèque des écoles,

VALIDE la durée de 17h30 par semaine pour ce poste à compter du 1er NOVEMBRE 2014,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-09/071 : Projet d'acquisition d'un bien immobilier**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition reçue en mairie de vente d'un bien immobilier situé au 2 rue de Sarrebourg (Maison KARLESKIND). Une proposition de prix a été faite. Elle est à l'heure actuelle à l'étude.

Une discussion s'engage sur les possibilités de cette acquisition et les potentiels d'installation dans le bâtiment et sur le terrain y attaché (éventuellement un local pour une nouvelle mairie et le projet de déplacement du local de la banque CCM pour une mise aux normes des accès handicapés).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

PREND ACTE de cette proposition et souhaite avant de prendre une décision officielle, visiter les locaux et le terrain. Une visite sera donc organisée à cette intention avec un architecte pour une étude de cet aménagement (intérieur et extérieur),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-09/072 : Caution d'un prêt à l'AFAFAF relais pour les travaux connexes**

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2014-06 / 058 du 1er septembre 2014

Monsieur le Maire expose que l'Association Foncière de SARRALTROFF (AFAFAF) sollicite la garantie de la Commune pour un prêt de 200.000 € (deux cent mille euros) à contracter auprès du CREDIT MUTUEL destiné au financement des travaux connexes au remembrement en cours actuellement. La commune de Sarraltroff doit, légalement, se porter cautionnaire pour ce prêt auprès de la Banque CCM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder sa garantie à l'Association Foncière AFAFAF de SARRALTROFF pour le remboursement d'un emprunt de 200.000,00 € (deux cent mille euros) que cet organisme se propose de contracter auprès du CREDIT MUTUEL, au taux 0,082 % EURIBOR + MARGE DE 0,85 % l'an pour une période d'UNE année maximum (remboursement avant le 1er décembre 2015). Cette garantie respecte les dispositions de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 et du décret n 88-366 du 18 avril 1988. Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du CREDIT MUTUEL, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le CREDIT MUTUEL discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à voter en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités.

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt à souscrire par l'Association Foncière de SARRALTROFF (AFAFAF),

Le conseil municipal valide à l'unanimité la garantie de ce prêt bancaire à l'AFAFAF de Sarraltroff.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-09/073 : Motions à l'Association des Maires de France**

1. Soutien au maintien de l'organisation territoriale du Conseil Général de la Moselle

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF,

- Considérant le discours du Président de la République lors de la clôture des Etats généraux de la démocratie territoriale en octobre 2012 favorable aux conseils généraux,

- Considérant les propos du Président de la République lors de ses vœux aux Corré-

ziens le 18 janvier favorable aux conseils généraux,

- Considérant le discours de politique générale du Premier Ministre, Manuel Valls du 8 avril 2014 proposant d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux et leur suppression à l'horizon 2021 ;

- Considérant la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales ;

- Considérant les lois de décentralisation :

· La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

· La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, renforçant la décentralisation, la déconcentration et la coopération locale ;

· La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) ;

· La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;

· La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite « Loi Chevènement » ;

· La Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 ;

- Considérant l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir le niveau de proximité et concentre les pouvoirs et moyens, il n'est pas question d'une modernisation, c'est un retour au passé ;

- Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;

- Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences ;

- Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes ;

- Considérant que si le département était supprimé, les conséquences seront immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions seraient prises à des centaines de kilomètres avec pour conséquence de donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles ;

- Considérant que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'Etat ne l'aiderait pas financièrement ;

- Considérant les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et couteuses ;

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, réaffirme :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général de la Moselle ;

- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;

- Le rôle essentiel du Conseil général de la Moselle en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;

- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;

- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;

- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;

- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Opposition au projet du Gouvernement de supprimer les dotations aux communes pour les distribuer aux intercommunalités

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF,

- Considérant le rapport à paraître sur les finances publiques locales de la Cour des Comptes préconisant la suppression des dotations directes aux communes ;

- Considérant la mesure du gouvernement soumise à concertation présentée aux associations d'élus le 11 septembre 2014, proposant la mise en place d'une dota-

tion forfaitaire versée à l'intercommunalité chargée de la répartir entre ses communes membres ;

- Considérant qu'il est annoncé que cette mesure serait mise en place dans un premier temps dans les communautés d'agglomérations et les métropoles, mais serait, dans un second temps, applicable à tout le territoire ;

- Considérant qu'il a été annoncé la création de cette dotation forfaitaire devant le Comité des Finances Locales (CFL) le 30 septembre 2014 ;

- Considérant le Conseil des Ministres du 1er octobre 2014 de présentation du projet de loi de finances 2015 annonçant la baisse des dotations des collectivités territoriales de 3,7 Milliards d'Euros par an ;

- Considérant le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Considérant les conséquences sur la représentation des communes rurales au sein des assemblées délibératives si la taille minimale des intercommunalités passe à 20 000 habitants, comme proposé par le gouvernement ;

- Considérant l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir insidieusement le niveau de proximité qui est la commune en concentrant les pouvoirs et moyens ;

- Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;

- Considérant que la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences ;

- Considérant que cette mesure constituerait un indice supplémentaire sur l'intention gouvernementale de dépouiller les communes de leur liberté ;

- Considérant que ce transfert financier de la commune à l'intercommunalité, sans l'assentiment des élus, reviendrait à spolier la cellule de base de la démocratie de ces dotations, au profit d'un établissement public de coopération intercommunale sans aucune base démocratique ;

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, réaffirme :

- Son opposition ferme au transfert des dotations aux communes vers les intercommunalités ;

- Son rejet d'une mise sous tutelle des communes par les intercommunalités ;

- Son attachement à la libre administration communale ;

- Sa crainte sur l'effective application d'une solidarité financière de la part des intercommunalités où le poids des communes rurales est de plus en plus réduit ;

- Sa volonté d'un meilleur fonctionnement de l'action publique qui passe par la péréquation ;

- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles comme la réforme de la DGF, avec une simplification et une plus grande équité entre les communes ;

- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France ;

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2014-09/074 : Admission en non valeur sur factures d'assainissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs anciennes factures d'assainissement restent, à ce jour, impayées et qu'il n'est pas possible de recouvrer cette recette (factures des années 2011 et 2012). Au total, la somme des 4 factures concernées s'élève à 264,05 €. Le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces factures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'admission en non-valeur des 4 factures d'assainissement concernées pour un total de 264,05 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **DIVERS**

Travaux en cours et Prévisions de Travaux

Le Maire évoque les travaux en cours actuellement, à savoir :

la voirie de « Liaison Rue des Acacias – Rue des Vergers = le plan est en cours de signature par les propriétaires des 6 terrains ;

les fenêtres à l'école primaire (dernières fenêtres à remplacer) = 50.934,00 € TTC ;

au stade = Porte au Club House = 2.400 € TTC

Rénovation du stade et petit stade = 3.590,40 € TTC + 1.615,20 € TTC

Mains courantes = 1.411,28 + 261,60 € TTC

Boiseries de l'Eglise = 100.000 € TTC en cours (3 factures) – au total env. 125.000,00 €

Cloisons à la Bibliothèque (étage de l'école primaire) = 7.692,00 € TTC  
 Puis le Maire donne l'état des travaux à prévoir prochainement :  
 Pose de signalisation au niveau du Parking SINS (Panneaux Mairie – Ecoles – Eglise),  
 Salle des Fêtes = installation d'une armoire technique et rénovation du plateau du bar,  
 Aire de jeux = devis pour la plate forme = 52.300 TTC,  
 Travaux hydrauliques dans la Rue du Breuil – Wolzingen = La Commune a sollicité RFF pour leur participation financière à ces travaux ceci à hauteur de 200.000 €.  
 Dossier Péri-scolaire de OPAL – 67 = attente du devis définitif de financement,  
 Ecole Maternelle = rénovation de la zone « Accueil des Elèves » (petit local coté mairie) = réunion de la commission des travaux avec un architecte,  
 Peinture intérieure de l'église  
 Voirie « à modifier » à la zone de l'Atelier Communal  
 Installation d'une signalisation ATTENTION ECOLE dans la descente de la Rue de Hilbesheim  
 Travaux d'assainissement = 1ère tranche : point collecteur vers Sarrebouurg (Place de la Gare)  
 Elagage des arbres durant l'hiver (cour d'école – rue de Hilbesheim) = demande de devis aux entreprises.  
 Aménagement de la Rue de la Côte (coussins sur la voirie) Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23H00.

## 27 NOVEMBRE 2014

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Paul Vary, Mazerand Régis, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Roth M-Thérèse, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

DATE DE LA CONVOCATION : 24/11/2014

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : -/-

Le Maire expose quelques communications :

Le maire a contacté Mr NEGRY, architecte, pour nous préparer un dossier de réfection de l'entrée de l'école maternelle (mercredi 3 décembre 15 h00).

La commune va acheter un nouvel ordinateur portable pour les écoles (le devis GM

INFORMATIQUE a été accepté = 817.42 € TTC). Il sera remis à la Saint Nicolas aux institutrices (affecté à l'école maternelle).

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Dossier ACCUEIL extra-scolaire et périscolaire 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'accueil extra scolaire en place aux écoles depuis septembre 2008 (depuis la mise en place du RPI avec Bettborn et Oberstintel).

L'OPAL-67 que la commune a contacté ne pourra pas assurer le service du périscolaire sur la commune : impossibilité pour eux = nous avons réceptionné une réponse négative à notre demande. Cependant, l'association nous a transmis un état chiffré d'après les demandes de la commune (heures matins / heures midis avec repas 3 tranches d'accueil / heures du soir) = 64.210,00€ - 15.440,00€ (parents) - 2.440,00€ (CAF) = soit 46.330,00 € à la charge des 3 communes. L'effectif mis en place serait = 1 responsable animateur et une autre personne en poste d'animateur.

Une autre association a donc été contactée = l'OMAP de Clouange qui gère le périscolaire sur plusieurs communes autour de INSMING - FARSCHVILLER ... Un rendez-vous a été fixé avec le responsable de cette association le 10 décembre prochain pour nous présenter leurs possibilités et prévoir éventuellement la mise en place d'un accueil périscolaire en septembre 2015. Le maire présente le site internet de l'OMAP ([www . omap . fr](http://www.omap.fr)).

La réunion du conseil municipal du jour a pour but la discussion pour l'avenir de l'accueil extra scolaire qui existe depuis 2008 avant la mise en place éventuelle du périscolaire l'an prochain (septembre 2015).

Le maire informe le Conseil Municipal que l'accueil actuel est en saturation (plus de 20 enfants lors de la garde du soir alors que la limite était fixée, à l'origine et lors de la mise en place du service à 12 enfants maximum).

Une discussion s'engage sur les possibilités envisagées pour régler ce problème d'affluence que la garde connaît actuellement notamment =

le recrutement d'une personne supplémentaire pour compléter le poste de Corine KARLESKIND pourrait être envisagé, le poste pourrait assurer également les formations scolaires en informatique + aide en gestion de la bibliothèque.

Une demande de création de poste a été émise à Pole Emploi de Sarrebouurg et plusieurs propositions et candidatures ont été réceptionnées en mairie. Le maire présente les candidates au poste. Le poste pourrait être confié à une employée en contrat aidé (contrat d'avenir par exemple).

Le Maire contactera dès que possible les services de Pole Emploi de Sarrebouurg pour l'ouverture d'une offre de poste au 1er janvier 2015.

Le conseil municipal valide ces options et en discutera lors de la prochaine réunion prévue début janvier 2015.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 21H00.

## Album souvenir

Saint Nicolas à l'école primaire



# Echos de nos associations

## Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.



### LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le comité du Souvenir Français de Sarraltroff avec ses 69 membres a rempli et poursuit les valeurs de sa mission. Notre porte drapeau Théophile Roos (et en son absence, Jean-Luc Friang) était présent lors de 18 sorties (cérémonies patriotiques, enterrements, congrès départemental du Souvenir Français à Réding...). Le comité de Sarraltroff a participé en collaboration avec l'UNC et la municipalité de Sarraltroff à l'organisation de la journée du 21 septembre 2014 qui correspond à la commémoration du centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale. Cet évènement a rassemblé beaucoup de personnes dont 2 descendants de soldats qui sont enterrés dans la nécropole à Sarraltroff. Les enfants ont effectué un dépôt de bougies à chaque lieu de sépulture (cimetière militaire, fosse commune, monument aux morts). À la fosse commune ils ont chanté « J'avais un camarade ». Dans le cortège, ils agitaient des petits drapeaux tricolores. Au monument aux morts, deux enfants ont lu les noms des morts de Sarraltroff durant la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale. Je remercie les enfants des écoles du regroupement scolaire ainsi que les enseignantes d'avoir participé activement à cette journée. Mes remerciements aussi à tous ceux qui ont pris part au succès de cette journée.

Nous espérons que l'assemblée générale du comité qui aura lieu le vendredi 6 mars 2015 permettra d'élire un nouveau président du comité du Souvenir Français de Sarraltroff.

### L'UNC DE SARRALTROFF

Toujours dynamique, la section compte 77 membres actifs. 3 sont venus endeuiller notre association. Le comité a participé à 20 manifestations dans le cadre des associations patriotiques de Sarrebourg et à l'accompagnement à leur dernière demeure de nos 3 membres décédés.

Notre assemblée générale est fixée au dimanche 8 février 2015 à la Salle des Fêtes de Sarraltroff et que notre association applique toujours sa devise : UNIS COMME AU FRONT.

*Bonne année à toutes et à tous.*

*Bonne année à toutes et à tous*

## Club de l'Amitié



*Renouvellement du comité*

Le club de l'Amitié de Sarraltroff et environs, créé en janvier 1984 compte aujourd'hui 80 membres.

Monsieur Roland KOCH a été élu président à la dernière Assemblée Générale du 30 janvier 2014, succédant à Monsieur Albert WILLEM.

Notre club se réunit tous les quinze jours, le jeudi, à la salle des fêtes de Sarraltroff. Ses membres s'adonnent à diverses activités, les jeux de carte, jeux de société, et depuis le printemps, une marche d'environ 2 heures est organisée pour tous les amateurs.

Les marcheurs retrouvent les joueurs pour

prendre le café et passer une après-midi conviviale.

En outre, les membres qui le désirent peuvent participer au cours de gym douce tous les quinze jours le lundi après-midi, moyennant une affiliation à la Fédération Séniors Moselle.

Nos animations :

Le 27 février 2014 : LOTO

Le 27 mars 2014 : concours de BELOTE

Le 6 mai 2014 : « Sortie Asperges » à Hoerdt et visite d'une poterie à Soufflenheim en Alsace.

Au mois de juin 2014 notre voyage de 5 jours au Tyrol

Le 5 octobre 2014 : repas retrouvailles avec projection de photos de notre voyage au Tyrol.

Sortie Asperges et visite d'une poterie

Le 14 décembre 2014 : Fête de Noël des membres du club.

Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues.

*Bonne et heureuse année 2015 !*

*Le président, Roland KOCH*

*Sortie asperges*



En 2014, 195 donneurs ont participé aux collectes de sang organisées dans nos trois communes par l'antenne régionale d'Alsace et l'Etablissement Français du Sang sous l'égide du comité.

Lors de chaque collecte, une collation préparée par une équipe en cuisine, vous permet de vous restaurer, de vous reposer et d'avoir un moment de partage avec les autres donneurs.

Les dons de l'année 2014

A Sarraltroff, le 10 janvier 2014	64 donneurs,
A Oberstinzel, le 4 avril 2014	51 donneurs,
A Goerlingen, le 4 juillet 2014	36 donneurs,
A Sarraltroff, le 10 octobre 2014	44 donneurs.
Total 2014	195 dons.

Un grand merci à vous tous qui déjà depuis de nombreuses années donnez votre sang pour sauver des vies.

Donner son sang est un acte généreux qui permet chaque année de soigner plus d'un million de malades.

Les dates des collectes pour 2015 = Sarraltroff le 9 janvier 2015 / Oberstinzel le 10 avril 2015 / Goerlingen le 3 juillet 2015 / Sarraltroff le 9 octobre 2015.

Réorganisation régionale de l'EFS :

Dans un projet de réorganisation de l'EFS, afin de mutualiser les moyens et les activités, il est nécessaire d'harmoniser les pratiques et de créer des bassins de collecte efficaces.

Dans cette optique, dès 2015, nous pourrons voir le regroupement des EFS ALSACE-LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNES. Au quotidien, dans nos collectes, cela ne devrait pas avoir d'impact négatif pour nous.

Avenir des collectes de sang de moins de 30 donneurs :

Les plus petites collectes (moins de 30 donneurs) devront être supprimées. C'est pourquoi les regroupements ont déjà été engagés et d'autres sont à l'étude.

Un regroupement ne signifie pas la suppression d'une amicale. En effet, un village n'ayant plus de collecte sera regroupé avec un village voisin, plusieurs regroupements ont eu lieu dans l'arrondissement de Sarrebourg et les collectes se portent mieux.

Revenons à Sarraltroff :

2015 sera l'année du cinquantième anniversaire de l'amicale qui fut créée par les membres fondateurs en 1964. Nous vous invitons tous à notre assemblée générale du mois de février pour marquer cet événement !



Un grand merci aux habitants des 3 villages qui répondent toujours présents lors de la vente des calendriers, recette qui nous permet d'améliorer les collations.

L'amicale vous souhaite une belle année 2015 et vous présente ses meilleurs vœux.

*Le président, Francis MATHIS.*

.....  
Une balade riche en saveurs qui a permis aux enfants d'aiguiser leurs papilles.

*Album souvenir*





L'année 2014 s'achève. Au verger ce fut l'abondance en pommes, mirabelles, quetsches, poires, cerises.

Abondance aussi dans la fréquentation des cours de taille, des formations sur les soins, les maladies, le jardinage, les soins aux fleurs. Nous sommes plus de 60 à l'assemblée générale du mois de novembre qui couronne une année arboricole bien remplie.

Merci à toutes les petites mains qui nous aident à faire vivre notre société.

La biodiversité est à la mode. C'est la richesse de la nature quand elle est en équilibre. Beaucoup de menaces pour la biodiversité existent. Notamment lorsqu'il y a rupture de l'équilibre entre les espèces. C'est le cas aussi pour les hommes et les animaux ou les insectes. Exemple connu : le frelon d'Asie, ravageur des ruchers d'abeilles, importé par bateaux dans les pots de bonzaï, ou comme à l'un des plus gros serpents du monde, le python de Birmanie, véritable catastrophe dans les Everglades en Floride, où il pullule, ayant trouvé un climat adapté. On en a déjà capturé plus de 1500 qui se sont multipliés suite à la négligence d'un collectionneur inconscient.

Pour les plantes invasives, beaucoup ont été introduites par les jardins botaniques, les collectionneurs ou les jardiniers.

Beaucoup de ces plantes se multiplient par leurs graines ou leur rhizome. Les pneus des engins agricoles, des 4x4, des voitures peuvent les transporter à des centaines de kilomètres quand

elles poussent au bord des chemins, se logent dans les rainures des pneus ou dans les enjoliveurs. Ni le compostage ni les herbicides ne les détruisent car beaucoup ont des rhizomes se prolongeant loin dans la terre. Une fois un seuil atteint, on ne peut plus rien faire. Certaines sont dangereuses pour la santé de l'homme ou des animaux et constituent un vrai problème de santé publique comme l'armoise, source d'allergies graves. Il y a une variété locale bien connue des allergologues, bruyante au printemps mais maintenant elle est allergisante jusqu'aux gelées car on a importé une variété de l'hémisphère sud qui a conservé son cycle végétatif et prolonge la période d'allergie. Citons en quelques unes qui ont déjà commencé à envahir les berges de la Sarre et de la Bièvre :

La rénouée du Japon : au printemps, elle ressemble à la rubarbe, puis à un bambou,

La balsamine géante de l'Himalaya importée par des apiculteurs, présente à Sarraltroff tout comme le solidago ou verge d'or ou le buddléia, le sumac curieusement, le sénéçon du Cap qui peut provoquer la mort chez certains animaux comme les vaches ou les chevaux qui broutent.

Méfions nous donc des belles « envahisseuses » et préférons les variétés locales aux variétés exotiques et réfléchissons avant d'acheter. La liste en est longue.

Il y a fort à parier que d'ici quelques années, les sociétés d'arboriculture de la même manière qu'elles dispensent des cours sur les maladies des plantes seront obligées d'informer leur public sur les plantes invasives car outre le problème de santé publique elles provoquent des dégâts économiques.

Quelques sites internet pour se familiariser avec le sujet :

Liste noire des espèces exotiques en France sur =

[http://www.invmed.fr/liste\\_noire](http://www.invmed.fr/liste_noire)

Sur Wikipédia = espèces envahissantes

Plaquette plantes invasives = mise en page Vosges : [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr) (doc PDF).

Que l'année 2015 qui est à notre porte vous apporte joie, bonheur, santé et paix et qu'elle soit une année pleine de réussite et de bonheur dans nos vergers.

Merci à dame nature...

*Le président, Francis MATHIS.*

## Gymnastique volontaire

Une année se termine, une autre commence, comme les séances de gym avec nos mouvements qui s'enchaînent. Nous continuons nos exercices sportifs tous les Lundi de 20h à 21h dans le préau de l'école pour ceux et celles qui veulent nous rejoindre.

Toute notre équipe vous souhaite une très bonne année 2015 et de garder la forme.





FOYER S<sup>t</sup> MICHEL

Il ne restait aucune place disponible à l'ouverture du séjour estival proposé par le Foyer Saint Michel, aux enfants de Sarraltroff et du R.P.I.

Vous étiez 43 enfants inscrits pour ce quatrième « centre aéré ».

Il est vrai que cette semaine de loisirs, en plein milieu des vacances d'été, arrive comme un cadeau pour les enfants et leurs familles. On vous a proposé, au cours de cette escapade annuelle, des activités très attendues, des sorties, des jeux, de la science, du numérique, un spectacle à la fin du séjour – que du bonheur !

Les activités se sont articulées sur deux thèmes :

Les arts du cirque et des jeux

La robotique, ou l'histoire fascinante d'un petit robot qui s'est posé sur une autre planète à la recherche de Philaé !!

pour les grands et les petits.

Et puis comme le temps passe si vite, ce fut le spectacle de clôture. Les parents, grands-parents, gens du village, municipalité, vous étiez tous là pour le final de cette merveilleuse semaine, tous invités pour voir les jongleurs, saltimbanques, magiciens, unambules, acrobates, et les petits robots très drôles.

Et comme tout a une fin, nous nous sommes quittés après un bon goûter et les photos de Jean- Marie. Merci les enfants nous avons passé une très agréable semaine.

Le Foyer Saint Michel, animation et culture populaire, remercie :

Lili Schneider – directrice du séjour

Caroline Dietrich directrice adjointe et trésorière de l'association.

Les animatrices de la session cirque : Aurore, Céline, Adèle, Cyrielle ;



Le Conseil Général de la Moselle pour sa subvention annuelle de 1500 euros pour ce séjour

Et vous tous chers parents, mamies et papas pour votre ponctualité et fidélité.

Le président du Foyer Saint Michel animation et culture populaire

André Rabin et Lili Schneider et Caroline Dietrich.

En date du 9 avril 2014, lors de l'as-



Spectacle au centre aéré

Lili et Caroline vous ont proposés une grande journée – pause – au Relais des étangs où

vous avez rencontré d'autres enfants venus du Pays du charbon et du pays voisin (Kaiserslautern)

Vous avez partagé beaucoup de jeux de plein-air et découvert le « troll-ball » un jeu de « ouf »,

où l'on s'entretue avec des épées en mousse ! Une franche rigolade assurée

Laurent Costy, animateur scientifique – ancien animateur de Planète Science Jeunes et Louise, la benjamine de l'équipe, mais qui a beaucoup d'avenir ;

Estelle pour ses prestations en cuisine et repas des enfants.

La municipalité de Sarraltroff pour la mise à disposition des locaux municipaux et la subvention allouée : 3 euros par jour par enfants.

semblée générale ordinaire du Foyer Saint-Michel, Monsieur André Rabin, président, et Madame Caroline Dietrich, trésorière, ont annoncé leur souhait de quitter leurs fonctions respectives.

Cette décision devait prendre effet à la fin des activités estivales.

Une réunion était prévue à l'automne pour officialiser ces modifications et permettre à une autre équipe de pérenniser la vie de l'association.

A ce jour, aucun candidat ne s'est manifesté pour reprendre les fonctions de président(e), vice-président(e) et trésorier(e).

De ce fait, les titulaires actuels de ces postes restent en place jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en avril 2015. Aussi, il est fait appel à candidatures.

Si aucune candidature ne nous est parvenue d'ici là, une dissolution de l'association sera proposée par le président actuel aux membres de l'association encore présents, conformément aux statuts, articles 16 et 17.

Cette situation serait toutefois regrettable.

Pour tout contact avec l'association :

André Rabin 06.75.72.05.25

Caroline Dietrich 03.87.25.05.24

Marie Oberlé 06.71.74.56.94



## Sapeurs-pompiers



Démonstration des sapeurs-pompiers à l'école

Tout au long de l'année, les sapeurs-pompiers participent à différentes formations afin d'être toujours opérationnels lors des nombreuses interventions d'aide à leurs concitoyens, et ceci malgré leur effectif restreint. Ils lancent un appel à toutes les personnes motivées qui voudraient rejoindre le rang des sapeurs-pompiers. Pour sa 2<sup>me</sup> année, la Marche des Rois Mages s'est déroulée dans une bonne ambiance et a attiré de nombreuses personnes des villages environnants. Notre traditionnel concours de pétanque, avancé début juin a lui aussi connu un grand succès grâce à un temps magnifique et une superbe soirée "Années 80" animée par Star-match Production. Rendez-vous est pris pour le 1<sup>er</sup> samedi du mois de juin. Une manœuvre d'évacuation des écoles, avec la présence de "la grande échelle" de Sarrebourg a beaucoup impressionné nos écoliers. Comme de coutume nous terminerons l'année par la traditionnelle Sainte-Barbe.

Nous tenons à remercier la municipalité pour son soutien, les habitants de Sarraltroff et des environs pour leur participation à nos différentes manifestations. Merci à tous pour votre accueil lors de la vente de nos calendriers.

L'amicale et les sapeurs-pompiers vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité à l'aube de cette nouvelle année.





Fête de Noël des enfants

L'année 2014 riche en évènements prend fin, c'est l'occasion idéale pour les Sports Réunis de SARRALTROFF de vous présenter un bilan aussi bien sportif que festif et également d'ouvrir cette nouvelle année 2015 qui sera à n'en pas douter aussi intéressante.

Le sport, raison d'être de notre association, occupe bien sûr une place prépondérante dans ce bilan.

Tout d'abord, félicitons l'équipe senior qui a réussi à se maintenir en troisième division, grâce à un travail de qualité et un investissement constant de chacun. Cet objectif a été atteint assez rapidement dans la saison et ce fut un soulagement et une réelle satisfaction pour tous les joueurs et les quelques supporters de notre club, ainsi que pour les membres du Comité.

Au début de la nouvelle saison sportive 2014-2015 quelques chamboulements sont venus déstabiliser légèrement la vie sportive du club. En effet, le départ de l'entraîneur en place ainsi que le départ d'un certain nombre de joueurs a quelque peu ébranlé la quiétude de l'association. Mais grâce à l'opiniâtreté du comité le club a vu l'arrivée de nouveaux joueurs motivés et d'un nouvel entraîneur plein d'expérience en la personne de Francis JUNG. Ce dernier a pu instaurer de nouvelles méthodes de travail qui font l'unanimité au sein des joueurs.

Pour l'heure, l'équipe se trouve en fâcheuse position à l'avant dernière place de son groupe suite à une multitude de blessures, mais l'ambiance et la motivation restent de mise ce qui est de bonne augure pour les matchs retour. Les joueurs du capitaine Régis MAZERAND ne lâcheront rien !

Par ailleurs, afin de permettre à tous nos licenciés de jouer, le jumelage déjà mis en place la saison dernière avec

nos voisins d'Hilbesheim a été renouvelé.

Cette nouvelle saison sera aussi l'occasion de revêtir une nouvelle tenue, sponsorisée en grande partie par une jeune entreprise de la commune, PF MOTORS, que nous remercions chaleureusement.

Du côté des petits footballeurs en herbe, les entraîneurs Guillaume



Séance d'initiation et de découverte

SCHOEFFLER et Régis MAZERAND, éducateurs diplômés, sont heureux de compter 18 joueurs dans la catégorie des moins de 9 ans. Les U11 et U13 sont jumelés avec les villages voisins. Espérons qu'il sera à nouveau un jour possible de créer ces équipes à SARRALTROFF ! Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 06-88-04-58-25 et à encourager les vocations.

Enfin, au niveau arbitral, nous remercions tout particulièrement pour son engagement Ludovic Kellerman qui

remplit une tâche difficile et bien souvent ingrate, c'est un jeune arbitre qui possède toute les qualités pour arbitrer à un haut niveau.

Après le bilan sportif, le bilan festif. Ainsi, notre association peut afficher certains motifs de satisfaction. Nous tenons à remercier tous ceux qui, nombreux, nous ont soutenus ou ont participé à nos différentes fêtes et ont contribué à leur réussite.

Comme chaque année, la fête des mères a rencontré un franc succès, tout comme la troisième soirée paella pour la fête du village, nous espérons fortement que l'affluence sera aussi importante l'année à venir.

La fête de la brocante, qui reste notre manifestation principale, a été marquée cette année par un temps agréable, ce qui tranche fortement avec l'année passée. Les visiteurs ont été nombreux et les tables sous chapiteaux bien garnies.

Après cette année bien remplie et pleine de rebondissements, nous tenons à vous adresser à toutes et à tous nos remerciements les plus cha-

leux, spécialement à la mairie pour leur éternel soutien si précieux et qui nous est indispensable pour notre bon fonctionnement. Un grand merci également aux différents parraineurs sans qui certains investissements ne seraient pas possible, en espérant en compter encore davantage pour les prochaines manifestations.

Le Comité et les joueurs s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

*Merci ! Le président*

## Du diamant pour les époux Odette et Antoine Kern.

Ensemble, Odette et Antoine Kern ont su fonder une belle famille, ils ont su faire face aux aléas de la vie, se consacrer aux autres et surfer pendant 60 ans sur la vague du bonheur. Lors de leurs noces d'or en 2004, ils s'étaient dit "rendez-vous dans 10 ans...". Pari tenu. Odette et Antoine Kern ont fêté leurs noces de diamant!

Ils se sont mariés à Sarraltroff le 18 octobre 1954, devant le maire Marcel Gassmann. Le lendemain, leur union fut confirmée par la bénédiction du curé de l'époque, l'abbé Lambour.

C'est dans cette même église Saint-Michel qu'Odette et Antoine ont commémoré leur anniversaire de mariage en assistant à une messe d'action de grâce célébrée par l'abbé Jérôme Petitjean.

De cette union sont nés trois enfants, Béatrice, Sylviane et Bruno. Ils résident tous à Sarraltroff ou ses proches environs. Tous ont créé leur famille et donné à leurs parents le titre vénérable de grands-parents de sept petits-enfants : Marie-Noëlle, Rachel, Stépha-



nie, Pierre, Sophie, Arnaud et Melissa, puis d'arrière-grands-parents de sept arrière-petits-enfants : Mathias, Ethan, Lou-Anne, Emmy, Alyssa, Manon et Enora.

Actuellement, le couple vit une retraite bien paisible à Sarraltroff où ils habitent depuis 59 années. L'auberge du Lion d'Or à Sarraltroff a servi de cadre à la

fête des 60 ans de mariage. À l'occasion de ces noces de diamant, Francis Mathis, le maire, a présenté aux jubilaires les félicitations de circonstance, en remettant un cadeau ainsi qu'un arrangement floral.

*Collin Jean Marie, correspondant local pour le Républicain Lorrain.*



Noces d'or des époux Schnitzler. Mariage célébré à l'église de Hommarting le 10/10/1964. Nos sincères félicitations



Laurent Freismuth s'est vu remettre la médaille d'honneur des sapeurs pompiers. Nos félicitations.

# A la paroisse



2014 a été une année riche en événements pour la paroisse.

Comme vous avez pu le constater, notre église est en travaux. A l'automne 2013, les boiseries classées du chœur, qui sont l'œuvre du sculpteur sarrebourgeois du 18<sup>me</sup> siècle Dominique LABROISE, avaient pris le chemin de la Champagne pour y être restaurées par l'entreprise LERICHE, spécialisée en ébénisterie classée. Ce travail méticuleux est en train de s'achever avec leur réinstallation.

Tout récemment, d'autres objets mobiliers de notre église ont été inscrits au patrimoine des monuments historiques. Il s'agit du confessionnal qui daterait de la seconde moitié du 18<sup>me</sup> siècle ainsi que de « l'ange du jugement dernier », provenant de la chaire, qui est signé DUFAU et qui date de 1747.

Pour parfaire le tout, un autre projet aboutira au cours du premier semestre 2015 : la réfection des peintures de l'église. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société Thomas SCHAEFFER de Marmoutier, spécialisé en peintures et décorations d'églises.

Tous ces projets n'auraient pu être entrepris sans l'aide et l'implication de notre municipalité, à qui nous exprimons nos plus vifs remerciements.

Le 21 décembre nous avons eu le grand plaisir d'accueillir les « Joyeux Compagnons », un chœur d'hommes originaire de Puttelange aux Lacs. Sous la direction du jeune et talentueux chef de chœur, Nicolas TRINKWELL, ces choristes de talent ont su conquérir les quelques deux cent cinquante mélomanes venus les ap-

plaudir. Chants de Noël, chants liturgiques ou classiques, ont été interprétés avec maestria dans l'émotion, la gaieté et la convivialité. Le bénéfice de cet après-midi récréatif dédié à la conservation de notre patrimoine, a été attribué à la réfection des peintures de l'église.

Autre fait marquant qui a ponctué l'année 2014, un changement au sein de l'équipe du conseil de fabrique.

Après avoir œuvré pendant dix-huit ans, Monsieur Charles MAZERAND, Président, et Monsieur Patrick JACOB, Assesseur, ont passé la main, chaleureusement remerciés pour leur dévouement par Monsieur l'abbé Jérôme PETITJEAN. Deux nouveaux membres sont entrés au conseil de fabrique en mars dernier, en la personne de Monsieur Pierre FROELIGER et de Monsieur Hervé WINKLER.

Après réélection en présence de Monsieur l'abbé Jérôme PETITJEAN et de Monsieur Francis MATHIS, maire et membre de droit, le nouveau conseil de fabrique se compose de :

- . Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, Président.
- . Monsieur Pierre FROELIGER, Trésorier.
- . Madame Marie-Angèle VARY, Secrétaire.
- . Madame Valérie FUNAZZI-DUBOIS, Assesseur.
- . Monsieur Hervé WINKLER, Assesseur.

Nous aimerions exprimer nos remerciements, les plus chaleureux, à toutes les personnes qui œuvrent et qui contribuent tout au long de l'année à l'embellissement de notre église : Madame Monique ROOS qui fleurit l'église chaque semaine, la chorale, Madame KELLER sa dirigeante et Monsieur MAZERAND notre organiste, les servants d'autel et tous les bénévoles qui participent au nettoyage pluriannuel de l'église. Nos remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui par leur générosité, notamment lors de la quête du mois de mai, contribuent à la vie de notre paroisse.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUTES ET A TOUS.

*Jean-Marc SCHWARTZ,*  
*président du conseil de fabrique*



Le concert de Noël donné par le chœur d'hommes les Joyeux Compagnons de Puttelange-aux-Lacs, en l'église Saint-Michel a fait le plein. Et ce dernier a bien tenu toutes ses promesses.



Les écoles maternelle et primaire du RPI de Sarraltroff avec l'ensemble des enseignantes

**Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour la réalisation du bulletin communal, et en particulier le correspondant local du Républicain Lorrain, M. COLLIN Jean-Marie, M. THOMAS Fredy ainsi que M. KUGLER Bertrand qui nous ont transmis des photos et des textes qui illustrent le bulletin communal.**

# Sarraltroff par l'histoire

## Les 2 Dominique

**Pierre Grosse** (1823-1860) prit pour épouse Catherine Loux (1818-1851) en 1844. Veuf, il se remaria en 1853 avec M.-Thérèse Grosse. Agriculteur, il était citoyen français comme tous les Sarraltroffois depuis 1766, date de l'annexion du Duché de Lorraine par la France et relevait du Département de la Meurthe avec pour capitale Nancy depuis la Révolution française de 1789.

Il eut une descendance nombreuse.

Parmi celle-ci nous avons porté notre choix sur 2 descendants prénommés Dominique parce qu'ils illustrent de façon simple la destinée des gens de chez nous, une fois français, une fois allemand, non par choix, mais tout simplement en raison des variations géopolitiques du moment. Etaient-ils francophiles, germanophiles, ou indifférents nous l'ignorons.

### 1) Dominique Grosse, né citoyen de la Meurthe en 1848

Fils de Pierre Grosse, il est né à Sarraltroff le 28.10.1848, année révolutionnaire pour la France. Il prit pour épouse Hélène Muller en 1871, et le couple établi à Berthelming n'eut



qu'une seule fille, Hélène (1878-1968) devenue Sœur Hélène de La Divine Providence de Saint Jean de Bassel où elle enseigna la musique. Dominique Grosse avait une sœur aînée Marianne (1846-1918) qui épousa l'hôtelier Antoine Eyer de Réding (plus tard hôtel Mammosser), futur maire de Réding.

Dominique et sa sœur constituent la première branche descendant de Pierre



Grosse.

Dominique Grosse fut grenadier de la Garde impériale de Napoléon III sous le N° 3941, 1<sup>er</sup> bataillon, 2<sup>me</sup> compagnie du 3<sup>me</sup> Régiment. Son fusil porte le N° 18894. N° 680 de la liste du contingent de la Meurthe (1<sup>o</sup> portion) il y arriva le 16 octobre 1869. Napoléon III avait recréé la Garde impériale en souvenir du prestige de la célèbre Garde de

terrassier, moyennant le paiement de 250 francs pour son équipement complet, ce qui lui permit d'obtenir sa feuille de route pour revenir à Sarraltroff et le versement de 2000 francs directement à l'intéressé (le salaire journalier d'un ouvrier agricole de l'époque était d'environ 2,50 francs). C'était une pratique légale, courante à cette époque, puisque le service militaire se faisait par tirage au sort mais le soldat désigné pouvait se faire remplacer pour tout ou partie de la durée de sa période militaire en fournissant un remplaçant et en payant une certaine somme d'argent.

Cette résiliation en cours d'exercice sauva peut être la vie à Dominique Grosse car le 19 juillet 1870 éclatait la guerre franco-prussienne avec la capitulation de Napoléon III à Sedan le 2 septembre suivie de la dissolution de la Garde impériale avec la chute du Second Empire.

Ainsi à la suite du traité de Francfort de 1871 et de l'annexion de l'Alsace Lorraine par Bismarck, l'ancien grenadier de la Garde impériale de Napoléon III devint automatiquement citoyen allemand le plus légalement qui soit.

### 2) Dominique Grosse, neveu du précédent, né citoyen du Reichsland d'Alsace-Lorraine en 1892

Pierre Grosse suite à son second mariage devint le père de 4 garçons qui étaient donc des demi-frères de Grosse Dominique, le grenadier de Napoléon III.

- Joseph (1856-1906 marié à Hesse)
- Auguste (1854-1916) futur maire de Sarraltroff
- 2 frères jumeaux Michel et Pierre (29.08.1857)

Nous nous intéresserons à Auguste Grosse car de son union avec Marie Gauthier naquirent 12 enfants soit 9 garçons et 3 filles, neveux et nièces du grenadier Dominique. Auguste Grosse fut maire de Sarraltroff de 1896 à 1908. Il périt tragiquement en labourant son champ avec son fils près du Kastelwald, victime d'un tir à balles réelles lors d'un exercice de l'armée allemande en 1916. Son nom figure sur le monument aux morts sans qu'il soit mort sous l'uniforme.

Parmi ses 9 garçons il eut 2 fils prénommés Dominique :

- le premier né le 24.11.1891 mourut à l'âge de 5 mois le 30.04.1892



Napoléon 1<sup>er</sup>.

Divers documents du grenadier Dominique Grosse ont été conservés et sont intéressants. Ils nous apprennent qu'il se fit remplacer le 28 mai 1870 par le Sieur Sermet Jules de Lons le Saulnier,



- le second né le 19.12.1892, à qui le couple donna le même prénom quelques mois plus tard. C'est ce dernier qui devint soldat allemand à la guerre 14/18. Il séjourna au camp de Munsterlager près de Hanovre dans la Luneburgerheide, un des principaux camps d'entraînement de l'époque. Les Allemands y ont fabriqué aussi des obus à gaz de combat.

La photographie de Dominique Grosse est intéressante car il porte le casque à pointe couvert d'une étoffe grise (avant le Stahlhelm) pour éviter les reflets du soleil. L'équipement paraît déjà moderne.



L'histoire des 2 Dominique Grosse, issus de la même famille, du même village mais ayant vécu à des époques différentes, démontre simplement que chez nous, plus qu'ailleurs, on ne peut réduire le problème de la nationalité au



Dominique Grosse survécut à la guerre. En 1918 il devint français et se maria en 1929 à Homécourt. Sarraltroff ne faisait plus partie du Département de la Meurthe mais de la Moselle avec pour capitale Metz. Il était boulanger-pâtisier et créa son entreprise à Forbach.

seul problème du patriotisme comme certains le pensaient pour la période d'annexion au Reichsland. Le poids des hasards de la date et du lieu de naissance et de vie sont peut-être des éléments autant déterminants voire plus.

*Bertrand KUGLER*

## A propos de quelques aspects inédits du moulin Rein de Sarraltroff

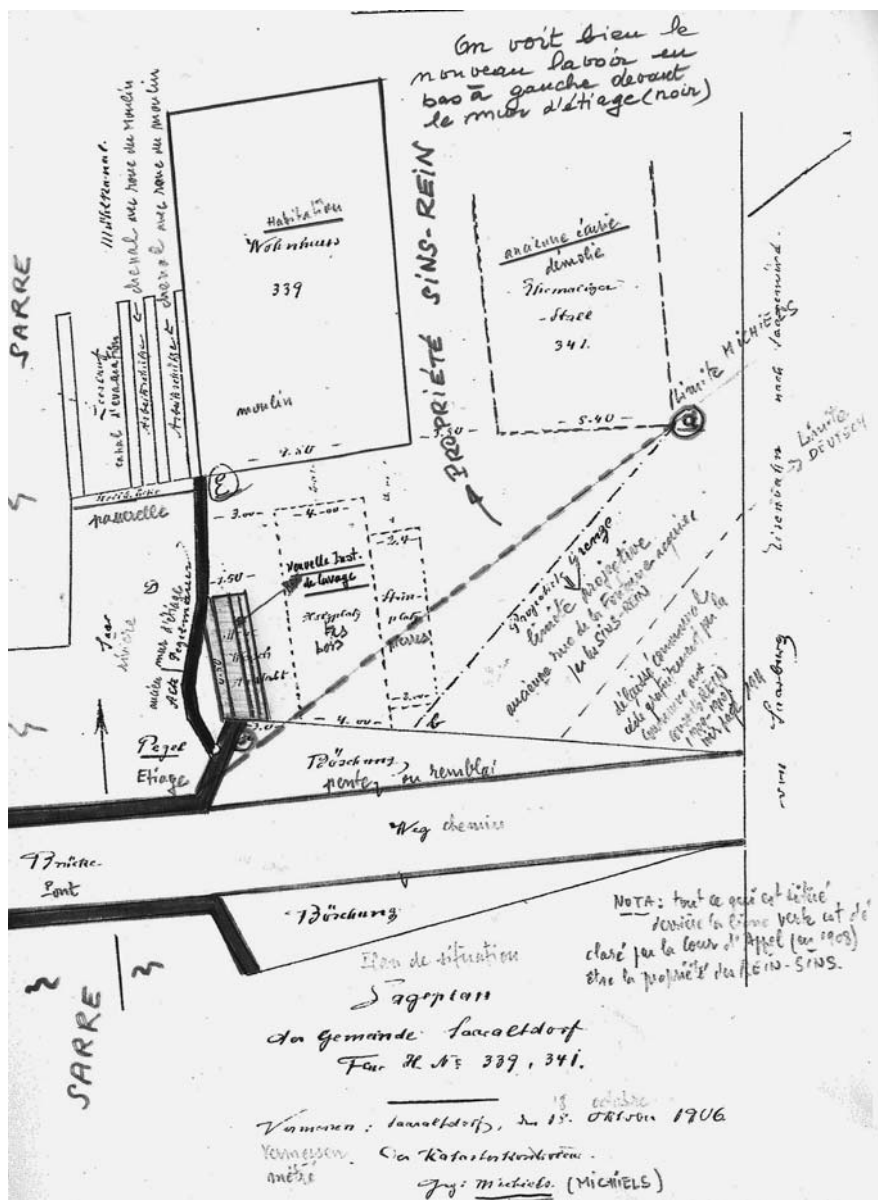
### 1) Le moulin et les lavandières : nous avons déjà évoqué ce problème.

Les lavandières utilisaient au bon gré du meunier considéré jusque -là comme son propriétaire exclusif le mur d'étiage du moulin. A la suite de la construction de la voie ferrée Sarrebourg-Fénétrange l'espace laissé libre devant le moulin fut considérablement rétréci d'autant plus que le meunier fut obligé d'y construire de nouveaux locaux dont un grand hangar de stockage. Les perturbations hydrauliques

de la voie ferrée firent aussi que l'eau stagnait devant le moulin et n'arrivait plus à être évacuée, situation aggravée par la présence d'eau savonneuse en permanence. De plus le meunier avait besoin d'espace pour son bois. Ce qui laissait d'autant moins de place libre pour ses clients et fournisseurs. Le moulin ne servait pratiquement plus il est vrai à la production de farine car le niveau de la Sarre avait baissé avec la construction des canaux qu'elle alimentait en eau. Et le meunier tourné vers l'agriculture songeait à se tourner vers de nouvelles activités pour faire face à

ces changements.

La commune disposait d'un lavoir à 3 étages situé sous l'actuelle mairie donnant sur la rue de Fénétrange qui fut détruit en 1880. D'où un reflux des lavandières vers la Sarre. D'où des nuisances plus grandes pour le meunier avec l'encombrement des charrettes à linge, la présence d'eau savonneuse de plus en plus gênante etc... Les choses en seraient restées là mais prirent un tour plus acrimonieux lorsque sous l'effet de la pression populaire, la municipalité nouvellement élue en 1896 saisit



tons à petite échelle semble avoir été dans la région assez courant. A chaque saison estivale, les bergers venaient faire prendre un bain dans la rivière canalisée à leurs moutons - on disait SCHWEMMEN - avec l'accord du meunier. Ce dernier arrêta alors les roues de son moulin et se faisait payer ce manque à gagner par une redevance, un forfait par séance, fixé à 4 Marks. Le fond de la rivière entre le pont et les roues du moulin était dallé et le niveau de l'eau pouvait être réduit par un chenal entre-ouvert de sorte que les moutons avaient « pieds » et ne risquaient pas de se noyer. Dans ma jeunesse je voyais aussi les cultivateurs toiletter leurs chevaux en les faisant nager dans la Sarre. »

3) Le flottage des bois : Le bois était flotté jusqu'à Amsterdam. Pour éviter les dégâts aux installations du moulin, on dévina la Sarre sous le petit pont du Grotteloch (où un paysan perdit la vie jadis en voulant passer à gué avec sa charrette).

Merci à Monsieur Pierre Billmann pour tous ces renseignements.

B. KUGLER

NOTE pour le schéma : On voit le mur d'étiage à partir du pont

- la commune l'avait fait démolir et avait fait construire un grand lavoir par derrière dans la cour de la ferme d'où le procès
- de l'angle du pont e jusqu'à la ligne

le tribunal et obtint de construire un lavoir en amont dans la cour et en aval du moulin près de la grande roue à aube métallique et prétexta d'un droit d'usage du mur d'étiage au motif que le meunier utilisait un espace 3 fois supérieur à celui qu'il possédait en titre devant son moulin Cet espace incluait le mur d'étiage. L'espace litigieux était en fait une portion d'usoir située bien en avant du terrain du meunier (espace public pouvant être utilisé par tout le monde mais que l'usage consacrait préférentiellement au propriétaire de la maison à qui il servait de cour de ferme). Après moult procédures et interventions d'experts le meunier réussit à faire valoir son avis mais dut aller jusqu'en cour d'appel et la commune fut déboutée de sa demande et le lavoir du moulin fut détruit.

Epilogue : En 1904 la commune bénéficia de l'eau courante ce qui diminua les ardeurs combattives et un peu plus tard, grâce au moulin de l'électricité. Tout est bien qui finit bien. A l'époque ce n'était pas si évident car la lessive était une tâche harassante et neces-



saire. L'ancien maire fut battu et le meunier siégeait au nouveau conseil.

**2) Le lavage des moutons.**  
**Voici ce que nous rapporte Monsieur Pierre Billmann.**

« au siècle dernier, l'élevage des mou-

a tout appartient selon le tribunal à la famille du meunier (cour de Colmar du 27.11.1908)

- le petit délaissé communal dans la pointe fut cédé par la commune comme dédommagement

# Les monuments aux morts de Sarraltroff : un certain regard

## Préambule

Sarraltroff connut sur son sol un épisode sanglant de la bataille des frontières. Il y eut environ 13 681 tués entre Abreschviller et Morhange, presque 40 000 morts en trois jours aux alentours du 20 août sur ce front lors de la bataille des frontières. Plus qu'à Verdun sur un temps aussi court.

Annexés en 1871 après le traité de Francfort, 250 000 Alsaciens Lorrains sont mobilisés dans l'armée allemande et 35 000 sont morts au combat. Le retour à la France, triomphal au départ, se fait mal. Malgré les propos rassurants des autorités françaises :

- Joffre (14 novembre 1918) à Thann
- Pétain (message du 14 novembre 1918)
- Mangin, né à Sarrebourg lors de son entrée à Metz (message du 19/11/1918).

On mit en place des commissions de triage, et l'administration française ne fit pas preuve de beaucoup de tact, se conduisant comme en pays conquis au point que l'on parla d'éblouissement tricolore (Bernard Vogler).

Cette situation amena un renforcement du parti autonomiste auquel adhèrent au moins temporairement de nombreuses élites alsaciennes et mosellanes (beaucoup pensaient naïvement peut-être que l'autonomie de l'Alsace-Lorraine suffirait pour éviter un conflit entre la France et la Prusse ou l'Allemagne). Ce mouvement n'eut pas d'écho important à Sarraltroff toutefois. La situation se dégrada, notamment sur le plan éducatif et religieux au point que certains élus modérés comme Robert Schuman tempêtèrent contre la France, alors même que ce dernier est reconnu comme un des pères de l'Europe et un grand patriote. Rajoutons à cela que depuis la nuit des temps on y parle un dialecte germanique du moins dans la partie de Lorraine dite allemande. Le français ne s'est imposé comme la langue la plus couramment parlée que depuis 20 ou 30 ans environ. Que ce fussent les Allemands, ou les Français, les deux considéraient que langue et patrie étaient la même chose alors que ce sont deux entités différentes. Ceci représentait en gros la situation lors du retour à la France en 1918.

En 1939-45 les Sarraltroffois ont été enrôlés illégalement de force pour combattre dans la Wehrmacht contrai-

nement à 1914-18 où ce ne fut pas le cas car considérés allemands du fait du traité de Francfort. La situation était donc différente d'un point de vue juridique. Elle l'était également d'un point de vue politique car les Nazis n'avaient rien à voir avec les Prussiens de l'Empire. Ces derniers avaient réussi à conquérir une certaine estime à cause notamment des lois sociales bien en avance sur leur temps et sur celles de la France. La plupart des Malgré Nous se soumièrent car ils voulaient empêcher les représailles réservées par l'occupant à leurs familles en cas de défection (Sippenhaftgesetz) notamment la déportation.

## Les monuments aux morts et les cimetières :

### 1) Rappelons qu'il existe trois cimetières à Sarraltroff :

Du fait du caractère dominant de la religion catholique et de la persistance du Concordat

- un cimetière catholique ou paroissial situé autour de l'église Saint-Michel
- un cimetière protestant situé dans la rue de l'étang
- un cimetière militaire qui est en fait une nécropole nationale située depuis 1920 dans la rue de l'étang et inaugurée le 28 août 1921 suite aux combats de la bataille de Sarrebourg-Morhange en août 1914.

### 2) Les monuments aux morts :

Il existe également trois monuments aux morts à Sarraltroff :

#### 2-1) Le premier monument aux morts :



Le premier monument aux morts date de 1920, il est constitué de deux stèles de part et d'autre de l'entrée de l'église avec les noms des victimes inscrits par



ordre alphabétique, avec leur date de naissance et celle de leur mort. Sur les plaques sont inscrits 22 noms. Tous sont morts sous l'uniforme allemand pendant la Première guerre mondiale (sauf le maire Grosse Auguste tué en 1916 lors d'une manœuvre allemande). Après la guerre les associations d'anciens combattants allemands étaient interdites, d'où la dédicace très sobre qui figure sur ces plaques, mais cache beaucoup de non-dit : « Aux enfants de Sarraltroff ».



**2-2) Le second monument aux morts :**

Le second monument aux morts de Sarraltroff se trouve sur le terrain de la Nécropole nationale (à ne pas

ment honore cette fois 278 soldats français et 80 allemands comme cela figure sur la plaque commémorative et cela mérite d'être souligné. Cela est indépendant de l'article du Traité de Ver-



confondre avec celui de la fosse commune où figurent les 227 noms des soldats français côtoyant celle des soldats allemands). Ce dernier est situé à l'opposé des deux fosses communes dans le cimetière avec une plaque en bronze et des palmes du Souvenir français. Ce monument a été inauguré le 20 août 1938 à l'initiative de la section locale du Souvenir français de Sarraltroff créée en 1920 (le Souvenir français en tant qu'entité nationale a été créé par Niessen de Sarre Union du temps des Prussiens). À l'époque le président-fondateur de la section de Sarraltroff fut Joseph Waechter, comptable du service de recrutement de l'armée situé à la caserne Richepanse de Sarrebourg. Cette caserne a été rasée et se trouvait à l'emplacement actuel du vitrail La paix de Marc Chagall. Mais ce monu-

ment prévoit l'accueil des dépouilles allemandes dans une même



nécropole. Mais survient à une période de tension internationale avec l'ascension d'Hitler où il paraissait bon de ranimer la flamme patriotique mais aussi la vocation du Souvenir français.

Notons qu'il existe aussi une stèle à l'endroit dit Dellen de la même époque qui commémorait la limite de l'avancée française lors de la bataille de Sarraltroff le 20 août 1914. Par ailleurs un monument funéraire a été érigé à l'endroit de la fosse commune qui avait recueilli jusqu'en 1920 les dépouilles françaises et allemandes rassemblées près de la Sarre avant leur translation à la Nécropole nationale et porte une plaque rappelant ces faits. De plus dès 1920 à Sarraltroff on commémorait la Grande guerre tant qu'existaient des survivants à la fois le 20 août et le 11 novembre. Ces commémorations ont été suspendues pendant l'occupation nazie.

**Le cas Karleskind :**

Parmi les soldats morts sous l'uniforme allemand du cimetière militaire de Sarraltroff ne figure qu'un seul soldat originaire du village : il s'agit de Karleskind Jean-Baptiste qui avait été appelé dans un régiment de Bavarois qui combattait à Sarraltroff. Il est tombé le 19 août 1914 au Tinkelberg : il est le seul dont le nom est gravé à la fois sur la plaque en bronze de la fosse commune des soldats allemands et sur les monuments aux morts français de Sarraltroff. C'est une singularité de notre village.

**2-3) Le troisième monument aux morts ou monument aux morts actuel :**

Le monument aux morts actuel se trouve au centre du village. Il a été inauguré en 1954. L'inscription « La commune de Sarraltroff à ses morts » au milieu du monument qui rappelle par son style les monuments funéraires en vogue à cette époque. Les noms des disparus sont gravés en lettres d'or sur le granit noir de chaque côté :

- à droite figurent les noms reportés des soldats de Sarraltroff tombés lors de la guerre 14-18 soit 22 noms. On y a rajouté 2 noms de soldats morts après l'armistice des suites de leurs blessures.

- à gauche ceux de la guerre 39-45 soit 20 noms. Les Malgré nous ont eu droit au titre de Morts pour la France à la suite du procès de Nuremberg où leur enrôlement par la force a été qualifié de crime de guerre mais cela ne figure pas sur le monument. Une croix se trouve au sommet du monument gravée dans la pierre. Trois des inscrits ne sont pas morts sous uniforme allemand comme Knittel Aloyse mort en combat aérien au-dessus de l'Algérie comme pilote français. Ils figurent ensemble sur le monument sans signe distinctif.

On y a ajouté les noms des soldats tombés lors des conflits d'Indochine, conflits au cours desquels il n'y avait pas d'ambiguïté possible quant au caractère national des malheureux soldats de notre village.

Désormais tous les enfants de Sarraltroff unis dans la mort... ont droit au même hommage.

#### **Conclusion :**

Comme on le voit, les monuments aux morts de Sarraltroff traduisent l'histoire complexe traversée par les habitants de notre village notamment lors des deux conflits franco-allemands. L'épithaphe A nos morts traduit à la fois une grande retenue mais aussi une certaine souffrance de la part des familles des victimes ou des soldats ayant combattu. D'une certaine manière ces monuments de pierre constituent les cicatrices vives d'un passé déchirant. De monument en monument, d'inscriptions en inscriptions, les enfants de Sarraltroff disparus pendant les dernières guerres se trouvent finalement rassemblés sur le monument du centre du village et honorés tous qu'ils eussent porté l'uniforme français ou allemand dans le giron communal mais surtout national. La jeunesse qui a seulement entendu parler des guerres sans les

avoir vécues a aujourd'hui des préoccupations différentes et nous ne savons pas de quelle manière elle ressentira ces événements tragiques de la vie de ses aînés ni comment elle poursuivra la transmission de la mémoire dans le futur au travers de ce que nous appelons le devoir de mémoire.

*Bertrand KUGLER*

#### *Références bibliographiques :*

Echos municipaux de Sarraltroff : bulletins communaux annuels de Sarraltroff Sarraltroff 2400 ans déjà de Robert Beauvais, Emile Muller, Bertrand Kugler. SHAL Monographie N°7 et Annexes (2002)

Les monuments aux morts mosellans de 1870 à nos jours de William Kidd (Ed Serpenoise 1999)

Boches ou tricolores. Les Alsaciens lorrains dans la Grande guerre ouvrage collectif sous la direction de Jean Noël Grandhomme. La Nuée bleue 2008

Articles de l'Ami Hebdo et du Républicain lorrain

## **Les déesses mères de SARRALTROFF**



Les fouilles sur le tracé de la LGV ont permis de mettre au jour une seconde statue de déesse mère à SARRALTROFF.

La première en terre ocre rouge d'une déesse tenant un petit chien ou un agneau a été trouvée dans la rue du cimetière en 1947 lors de la reconstruction de l'immeuble Mathis. Accompagnant du mobilier funéraire, elle aurait été produite par l'atelier d'un certain Servandus de Cologne qui a produit jusqu'en 164 (selon M Lutz).

La seconde mise au jour lors des fouilles de la LGV mesure 15,5 cm sur 5cm, est en céramique blanche. La déesse allaite un nourrisson à chaque sein. Il s'agirait d'une production en série obtenue par moulage. Elle symbolise la fécondité. Les maisons disposaient d'un petit temple, le laraire où étaient exposées ces statuette protectrices. Les Gaulois ont continué de les vénérer même après la conquête romaine.

*B. KUGLER*

Un conseil, ne manquez pas l'exposition du Musée de Sarrebourg qui regroupe les résultats des fouilles de la LGV Est : C'ETAIT LA sous nos pieds... ! jusqu'au 31 août 2015.



*Statuette trouvée en 1947*

*Déesse mère galloromaine de la lgv*

# LABROISE en question

Dominique Labroise (écrit aussi Delabroisse) avait épousé la fille du sculpteur Dufau de Vergaville. Lui même eut un fils talentueux François Joseph Labroise qui réalisa des statues pour la place Stanislas et la place Carrière à Nancy. Le père Dominique était renommé puisque le Cardinal de Rohan lui confia la réalisation de 8 chapiteaux de colonne et 38 chapiteaux de pilastres pour la façade de son palais de Saverne.

On comprend pourquoi les oeuvres de Sarraltroff sont classées et il suffit de regarder celles de l'église Saint Bathélemy de Sarrebourg pour comprendre.

En 1960 l'abbé Lambour fit détruire la Chaire à prêcher de notre église Saint Michel et l'on nota cette inscription « Dufau Vergaville en 1747 » Des doutes sur l'identité du sculpteur de Sarraltroff pouvaient donc être émis.

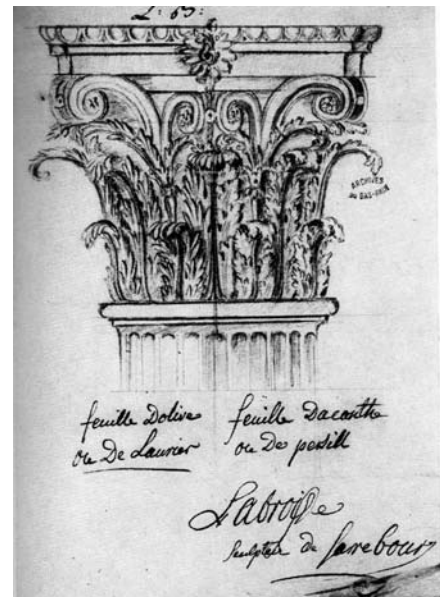
La petite fille de Dominique Labroise, Julie Mariatte de Sarrebourg avait fait reproduire en photo à Nancy un portrait miniature de son grand père conservé dans sa famille. Cette photo a été conservée à la sacristie de l'église de Sarrebourg avec une inscription manuscrite de l'artiste sur un billet collé à l'arrière. L'abbé François Georges, archiprêtre de Sarrebourg de 1863 à 1874 y a écrit et signé en plus: «...Delabroise... Les autels et la boiserie de Sarraltroff sont du même sculpteur... »

Si l'on peut attribuer l'ange de la chaire à son beau-père Dufau de Vergaville chez qui il fit son apprentissage en raison de l'inscription retrouvée, il y a peu de doutes sur le mobilier du chœur et les boiseries où en sus des médaillons nous possédons avec les aigles lutrins de magnifiques exemples du talent de statuaire de Dominique Labroise.

Bertrand KUGLER



Le sculpteur Dominique De Labroise  
Photo d'après une miniature



Modèle de chapiteau dessiné par Labroise pour le château de Saverne  
(Arch. B.-Rhin)



Feuillet collé au revers du portrait de De Labroise